

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 FEVRIER 2010

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues, je déclare notre séance ouverte et je vais procéder à l'appel.

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
M. BAERISWYL Christian : absent, représenté par M. GOSSET Bernard
M. BARRIER Roger : absent, suppléé par M. PAPON Daniel
M. BAYSSAT Jean-Claude : présent
M. BAZELLE Jean : absent, suppléé par M. FAUBLADIER Jean-Michel
M. BERGAUD Jacques : absent, représenté par Mme DELPUECH Geneviève
M. BESSAT Vincent : présent
Mme BIGEON Michèle : absente, suppléée par M. VIDAL Bernard
M. BRAY Roland : absent, représenté par M. DESTANNES Roger
M. CALMETTE Alain : absent, représenté par M. MEZARD Jacques
Mme CAMUS Christiane : présente
M. CARPENTIER Patrick : absent, représenté par Mme MARTY Florence
Mme CARRILLO-BESSAT Clarisa : absente, suppléée par Mme FLEURY Delphine
M. CARTEAU Didier : absent, représenté par M. MAUREL Jean-Claude
Mme CHASSANG Sylvie : absente
M. CHAUSI Serge : présent
M. CHAUSY Jean-Marie : présent
M. COLLIN Jean-François : absent, représenté par M. FABRE Philippe
M. COSNIER Michel : présent
Mme COSTES Josiane : présente
M. CRUEGHE Thierry : présent
M. DABERNAT Jean-Pierre : présent
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DAUDE Jean-Pierre : présent
M. DELAMAIDE Charles : absent, représenté par M. CHAUSI Serge
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. DESTANNES Roger : présent
M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent
M. FABRE Daniel : présent
M. FABRE Philippe : présent
M. FAGES Jean-Pierre : présent
Mme FLEY Claudine : absente, suppléée par Mme LOUBEYRE Nicole
M. GALEAU Thierry : présent
M. GASTON Christian : présent
M. GODBARGE Frédéric : absent, représenté par M. PEYRONNET Gabriel
M. GOSSET Bernard : présent
M. GRANIER Philippe : présent

Mme GRIFFAULT Laetitia : absente, suppléée par Mme VALAT Denise
 M. JABIOL Michel : présent
 M. JUILLARD Georges : présent
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LABORIE Mireille : absente, représentée par M. BESSAT Vincent
 M. LAMPRE Patrick : absent, représenté par Mme LABLANQUIE Michelle
 M. LANTUEJOUL Henri : présent
 M. LAVEISSIERE Bernard : présent
 M. LAYBROS Bernard : absent, représenté par M. NICOLAS Jean-Paul
 M. LERON Michel : présent
 Mme LHERM Gisèle : présente
 M. LOURS Michel : présent
 M. MALBOS Elie : présent
 M. MARKARIAN Jacques : absent, représenté par M. MALBOS Elie
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAUREL Jean-Claude : présent
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MAURY Lionel : présent, suppléé par M. LE BOULC'H Didier
 M. MEDAL Camille : présent
 M. MEZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : absent, représenté par M. ASTRUC Jean-Pierre
 M. MONTIL Pierre : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PERRIER Patrick : présent
 M. PEYRONNET Gabriel : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. POUX André : absent, suppléé par M. ESTEVES Louis
 M. PRADAL Gérard : présent
 Mme PRUNET Brigitte : présente
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 Mme RUMIN-BENITO Patricia : présente
 Mme SARRAZIN Andrée : absente, suppléée par M. MURATET Jacques
 M. SOULIER Pierre : présent
 M. TELLIER Laurent : présent
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VEDRENNE-CAYROL Carine : présente
 M. VEROUIL Alain : présent
 M. WERLES Christian : présent
 Merci.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

Nous devons adopter le procès-verbal du 17 décembre 2009. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Pas d'oppositions. Pas d'abstentions. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2010/1 : MODIFICATION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DE LA CABA

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à l'ordre du jour, avant l'examen des délibérations du groupe A et du groupe B, une délibération sur la modification de l'intérêt communautaire de la CABA.

Nous avons délibéré le 11 juillet 2005 en définissant l'intérêt communautaire de chacune des compétences statutaires de la Communauté d'Agglomération. Je vous rappelle que nous étions, de par la loi, obligés de le faire avant, si mes souvenirs sont bons, le 1er août 2006 puisque cela a été repoussé et que nous l'avons fait les premiers, me semble-t-il.

Par une délibération du 28 mai 2009, nous avons modifié notre intérêt communautaire en y rajoutant le projet ARTERIA de pénétration en fibre optique, donc le réseau très haut débit par les lignes haute tension.

Aujourd'hui, nous avons à prendre une délibération concernant le lancement des études du stade Jean Alric puisque nous avons défini dans notre programme 2008 de réaliser les tribunes d'honneur du stade Jean Alric, que nous avons mis dans le budget une somme pour réaliser les études ; nous avons mis, je crois, 200 000 €. Il convient aujourd'hui de délibérer pour nous permettre de réaliser ce programme. Pour cela, nous vous proposons de reconnaître cet équipement d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ».

Nous vous proposons :

- de reconnaître cet intérêt communautaire ;
- de valider le principe d'une convention de gestion pour cet équipement entre la Communauté d'Agglomération et la Ville d'Aurillac. Convention qui sera à mettre au point ultérieurement puisque nous allons réaliser les tribunes d'honneur ; ce qui n'implique pas bien évidemment la gestion de l'équipement ; si cela l'impliquait, cela viendrait en déduction sur l'attribution de compensation que nous reversons à la Ville d'Aurillac.

Voilà l'objet de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/1 est adoptée à l'unanimité . Je vous remercie.

ADOPTION GLOBALE DES DELIBERATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Ensuite, nous avons les délibérations du groupe A sur proposition du Bureau, que nous présentons ensemble. Y a-t-il des questions sur ces délibérations du groupe A ? S'il n'y en a pas, je les mets aux voix globalement.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer à l'examen des délibérations du groupe B.

DELIBERATION N° 2010/16 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à l'ordre du jour la délibération qui n'est pas une délibération puisque c'est un débat d'orientations budgétaires. Comme chaque année, nous avons essayé de vous mettre dans ce document un certain nombre d'éléments à la fois sur la situation actuelle de la Communauté d'Agglomération, ainsi que sur les modifications qui sont amenées à intervenir en 2010 et en 2011 par rapport à la préparation de nos budgets.

Sur ce débat, nous sommes évidemment en 2010 dans une année qui est une année à la fois de transition et de rupture. Nous avons un certain nombre d'éléments qui se conjuguent.

Il y a d'abord les effets de la crise économique et financière avec aussi une augmentation du chômage. Notre bassin de vie a traversé l'année 2009 sans trop de problèmes au point de vue économique, sauf pour deux entreprises, mais qui ont connu des difficultés pour des raisons qui n'étaient pas directement liées à la crise économique, mais plus à des problèmes de gestion ; l'une a arrêté définitivement son activité, c'est GMV ; l'autre continue en l'état à la suite de la reprise de l'immobilier que nous avons faite, c'est ABEIL. Nous avons 200 demandeurs d'emploi en plus dans l'arrondissement et bien évidemment, du fait de la crise, une fragilisation de la solvabilité de nos concitoyens.

Deuxième élément qui interfère lourdement sur la préparation de nos objectifs, c'est la réforme des collectivités locales et de leur fiscalité. Ce qui a démarré avec la suppression de la Taxe Professionnelle à compter du 1er janvier 2010. Pour essayer de mieux déterminer les conséquences de cette suppression de la Taxe Professionnelle sur le fonctionnement de notre collectivité, sur proposition du Bureau nous avons demandé au Cabinet KLOPFER une analyse détaillée des conséquences de la suppression de la TP pour les mois et les années qui viennent. Cette étude sera présentée à votre Conseil le 1er avril prochain, au moment du vote du budget. Elle est en cours ; de la même manière que la Communauté de Communes de Saint-Flour l'a demandée aussi et que je crois que la Communauté de Communes de Sumène-Artense est en train de faire la même chose. Il faut savoir – mais il y a déjà eu pas mal de communication là-dessus – qu'à partir de 2011 nous serons passés dans un système de fiscalité mixte ; ce qui va nous demander un important travail de communication puisque nous avons passé 9 ans à expliquer que notre seule ressource fiscale c'était la Taxe Professionnelle – et que le contribuable, nos concitoyens ne payaient rien sur l'impôt sur les ménages – qui allait directement dans les ressources de la Communauté d'Agglomération. Là, il faudra avoir une pédagogie, une explication, certainement des réunions dans les communes pour expliquer ce changement qui ne se sentira pas trop au début, mais qui aura certainement, dans les années futures, des conséquences sur l'impôt sur les ménages.

Nous continuons donc, par rapport à ces deux éléments, à avoir une gestion prudente et raisonnée.

Nous avons des évolutions démographiques qui, à l'heure actuelle, démontrent que la population de la Communauté d'Agglomération est plutôt en légère augmentation, mais avec des incidences sur une année qui peuvent être un peu négatives par rapport au changement de système de recensement de l'INSEE.

Ceci étant –nous allons le voir–, nous pouvons nous attendre sur 2010 vraisemblablement à une légère diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement, mais nous pouvons espérer une compensation des recettes de Taxe Professionnelle en légère augmentation ; ce qui devrait nous amener à des recettes à peu près équivalentes à celles de 2009. Je tiens à dire que, sur les recettes de Taxe Professionnelle que nous avons intérêt à augmenter juste avant qu'il y ait la compensation puisque cela nous permet de pérenniser ces recettes par

des compensations de l'Etat, nous avons travaillé, en l'occurrence nos services – et je tiens à leur rendre hommage parce qu'ils ont fait un gros travail à ce niveau-là – ainsi que les services fiscaux puisque nous avons pu obtenir, grâce aussi au concours de chefs d'entreprise qui ont reconnu le bon droit de nos demandes de rectification, une augmentation des bases de déclarations de Taxe Professionnelle, soit par des rectifications, soit à la suite de démarches que nous avons entreprises pour convaincre quelques entreprises de déclarer leurs bases de Taxe Professionnelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Je peux donner un exemple, nous les avons remerciés et nous les remercierons : c'est la Société propriétaire de l'hélicoptère qui dessert l'hôpital d'Aurillac qui a accepté de baser la coque de l'hélicoptère sur la Communauté d'Agglomération ; ce qui assure une recette de Taxe Professionnelle, si ma mémoire est bonne, qui doit être de l'ordre de 45 000 € pour nous. Ce n'est pas la seule ; ce qui fait – nous y reviendrons – que nous pouvons envisager une augmentation de la recette de Taxe Professionnelle d'un peu plus de 3 %, c'est-à-dire un peu plus que ce qu'il y a d'indiqué dans le document que nous vous avons fait passer. Ceci donnera lieu à compensation. Nous avons donc intérêt à essayer d'en récupérer le maximum avant que la fin du match soit sifflée.

L'ensemble de ce travail a donné pour 2009 un produit complémentaire net de TP augmenté de 105 829 €. Pour 2010, au niveau des bases, c'est 500 000 € de plus. A 16,48 %, cela nous fait dans les 82 000 €. Quand on cumule les deux, cela fait un peu plus de 160 000 €. Bien évidemment, nous avons travaillé pour nous, mais en même temps nous avons travaillé pour le Conseil Général puisque notre taux est à 16,48 %, mais celui du Conseil Général est à un peu plus de 13 % ; c'est-à-dire que, quand nous faisons rentrer 45 000 € à la Communauté d'Agglomération, nous en faisons rentrer presque 40 000 € pour le Conseil Général. J'espère qu'il saura en tenir compte puisque, cela, ça profite à tout le monde. Cela, c'est fait. Nous n'aurons plus à le refaire. Manifestement, d'autres ne l'ont pas fait et c'est regrettable pour l'ensemble du territoire puisque ce sont des résultats, des plus qui ne coûtent rien aux entreprises puisque, qu'elles déclarent leurs éléments d'activité ici au lieu de les déclarer ailleurs, cela ne change pas ou très peu, en fonction des taux, leur situation et leur fiscalité, et par contre c'est un peu pour le territoire, et c'est mieux que de taper sur les taxes des ménages ou d'augmenter les taux.

2010 sera, avec tout cela, une année assez blanche sur le plan fiscal. Nous y reviendrons mais nous aurons trois thèmes d'action principaux par rapport aux projets qui ont été faits par les Commissions et validés par le Bureau :

- C'est d'abord la Culture avec la Médiathèque qui est en pleine reconstruction aujourd'hui et qui sera prête pour 2011.
- Ensuite, il y a tout le dossier « Tourisme et loisirs » avec tous les projets que nous conduisons sur l'aire événementielle de la Ponétié qui doit être réalisée au cours de l'année 2010, sur Lacapelle-Viescamp au Puech des Ouilhes, travaux qui ont commencé, à Lascelles au centre d'accueil et de loisirs, et aussi à Jussac avec la base de loisirs VTT.
- Et puis, troisième thème important : le Développement Economique avec les acquisitions foncières d'Esban 2, le déploiement du réseau très haut débit, le projet des centrales photovoltaïques, l'engagement de la 5ème tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises de Baradel, et je pense que nous pourrons vous présenter le dossier lors du prochain Conseil Communautaire puisqu'il est en voie de finalisation, et aussi –nous l'espérons– la poursuite du dossier de La Sablière qui est important pour le développement du territoire. Je rappelle que le dossier d'aménagement de la route nationale 122, qui est le seul dossier important retenu sur l'ensemble du département du Cantal sur la route nationale 122, est complètement calé et axé sur la Zone d'Activité de La Sablière et n'aurait aucun sens sans la réalisation de cette zone. Donc, là aussi, il faudra que tout le monde en revienne au bon sens et à la cohérence.

En matière de services publics, les investissements dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement continueront puisque nous avons beaucoup de travail à réaliser, que ce soit dans le cadre de la protection de l'environnement ou de celui de l'urbanisme. Nous notons, Roger pourra en parler plus précisément que moi, que nous sommes un contributeur extrêmement important à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et que nous n'avons pas un retour à concurrence des contributions que nous amenons.

Dans le domaine des déchets, le SMOCE est en charge des questions liées au traitement des ordures ménagères. En ce qui concerne plus directement la CABA, nous essaierons d'adapter nos modes de collecte pour en accroître l'efficacité et essayer d'inciter davantage au tri sélectif. Les équilibres financiers nous permettront normalement de laisser le taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à un niveau stable.

En matière de Transports, d'importants travaux vont être engagés sur les installations aéroportuaires de sorte à confirmer l'homologation du site par la Direction Générale de l'Aviation Civile. Ce sont des aménagements qui sont indispensables pour continuer la desserte aérienne. Nous avons la volonté –nous en avons déjà débattu dans cette enceinte– de développer l'accueil et le développement d'activités annexes de maintenance d'appareils, d'animation de la pratique de l'aviation autour de la base aéroportuaire.

Sur les transports urbains, nous allons accélérer les dispositions pour faciliter l'accessibilité du réseau.

Nous allons le voir aussi, l'analyse de l'exécution des budgets 2009 démontre que nous avons pu dégager des niveaux d'autofinancement qui sont globalement supérieurs aux prévisions. Vous avez à l'écran un tableau sur lequel nous reviendrons. De sorte que, comme nous avons très bien maintenu nos capacités d'autofinancement sur l'ensemble de nos budgets, nous ayons des capacités de désendettement tout à fait satisfaisantes.

Il y a aujourd'hui des conditions dégradées sur les marges actuelles des lignes de trésorerie. L'appel à emprunt a donc été privilégié avec des possibilités de remboursements temporaires offertes par les prêts revolving qui ont permis de limiter le niveau réel des intérêts payés. Nous avons une toute petite croissance de l'encours à un peu plus de 40 M€. Mais il est probable qu'en 2010 nous reviendrons à un encours d'environ 38 M€. Nous avons donc aujourd'hui des équilibres qui sont suffisamment solides pour affronter la transformation majeure de l'organisation territoriale qu'a voulue le Gouvernement. Cela ne veut pas dire que tout sera facile parce que vous verrez que, quand même, pour 2010, cela oblige à avoir des prévisions d'orientations budgétaires avec un petit peu moins de recettes et moins de charges parce que c'est comme cela que nous arrivons à conserver l'autofinancement. Vous avez affichée à l'écran la synthèse de la dette au 31 décembre 2009 ; nous sommes bien dans l'épure fixée par les cabinets spécialisés dans la gestion des collectivités territoriales et nous avons, on peut le dire, un peu de marge si c'était nécessaire sur notre capacité de désendettement. Je souhaite à d'autres collectivités, Communes, Départements et Régions, de pouvoir avoir des situations de cette nature.

Sur les éléments d'analyse généraux, je rappellerai rapidement que nous avons une inflation qui est faible.

Pour 2009, nous avons eu, dans un premier temps, une baisse du coût des produits pétroliers, mais la tendance s'est largement inversée depuis quelques mois.

Nous avons eu une baisse très significative de l'indice du coût de la construction. Ce qui est bien la démonstration que nous sommes dans une période de crise.

Et puis, il y a eu une évolution de ce qu'on appelle « le panier des achats des collectivités ». Cela, c'est valable pour toutes vos communes, pour les 24 communes. C'est un panier des achats qui est déterminé par des analystes nationaux, qui est aujourd'hui encore, depuis

plusieurs années, au-delà de l'indice de l'inflation, et il est vraisemblable que cela durera au cours de l'année 2010. Le panier des achats des collectivités augmentant plus vite que l'inflation, et les ressources étant –on va être gentil– stabilisées, cela veut dire qu'il faut, pour maintenir le rythme de croisière, arriver à faire des économies.

Je ne ferai pas de longue digression sur le Produit Intérieur Brut français qui est en diminution, avec des prévisions pour 2010 qui ne sont pas très optimistes, même s'il est envisagé qu'il redevienne un peu positif.

S'agissant de l'emploi, comme vous le savez, le taux de chômage a fortement progressé. Même si dans notre département et dans notre bassin d'agglomération nous avons un taux de chômage relativement faible par rapport à la moyenne nationale, il y a aussi des explications qui sont toujours les mêmes et qui découlent du départ de nombreux jeunes.

Élément qui compte, c'est l'évolution du nombre des emplois publics. Cela fait un an et demi que j'essaie d'obtenir du Préfet du Cantal l'évolution du nombre des emplois publics d'Etat dans le département. Je n'y arrive pas. Je sais que le calcul a été fait, mais je pense qu'il va attendre le 21 mars pour me le faire parvenir car je suis convaincu que le résultat c'est une perte assez significative d'un certain nombre d'emplois publics dans le département ; ce qui a des conséquences tout à fait importantes à la fois pour la gestion des services publics et aussi pour l'économie de nos communes puisque ce sont des familles, c'est à la fois de la vie et de l'économie, cela facilite aussi le fonctionnement de nos écoles et tout. Le fait de dire : « on ne remplace pas un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite », sur des territoires comme les nôtres cela a et cela va avoir un impact tout à fait évident et qu'il ne faut pas nier.

Sur les salaires, nous sommes tout à fait dépendants des mesures prises par le Gouvernement avec des revalorisations du point d'indice qui devraient être en 2010 inférieures au taux de l'inflation prévisionnel ; ce qui ne va pas faciliter le pouvoir d'achat. Mais, sur le plan interne, nous essaierons de continuer à maîtriser les effectifs. Les mouvements de personnels auront un effet modéré sur la masse salariale, mais nous avons des crédits spécifiques que nous mettons en réserve dans l'ensemble des budgets pour permettre des mesures générales ou plus individualisées en faveur du personnel.

Normalement, nous aurons une croissance de la masse salariale globale inférieure à 3 %, alors que les crédits propres aux autres mesures ne devraient pas excéder 2 %.

Sur les taux d'intérêts, en 2009 nous avons eu des taux monétaires historiquement bas, mais avec des niveaux de marge appliqués par les banquiers qui sont aujourd'hui encore extrêmement élevés. Depuis la crise, ils ont bondi dans des conditions considérables puisqu'ils sont entre 50 et 100 points de base, alors qu'il serait plus raisonnable qu'ils soient autour de 15.

Pour 2010, nous n'attendons pas d'évolution majeure sur le plan des taux d'intérêts. La poursuite de la détente progressive des marges compense au moins partiellement la remontée graduée des taux monétaires.

Nous avons, là, un encours de la CABA qui reste très sécurisé sur des taux fixes. Lorsque la crise a explosé, vous avez entendu qu'un certain nombre de collectivités avaient des emprunts pourris. Nous n'en avons pas, et nous avons une très forte proportion de taux fixes puisque c'est une proportion de 79,15 %. Il faut rappeler aussi qu'il y a des taux variables qui ne sont pas dangereux et qui sont intéressants. Nous avons choisi la prudence mais aussi d'utiliser, lorsque c'est avantageux et sans risques, des taux variables. Nous avons un taux moyen payé en fin d'année 2009 sur la dette consolidée à 3,41 %. Sur la base de nos prévisions actuelles, il est probable que la CABA n'aura pas de nécessité à contracter des masses significatives de nouveaux emprunts en 2010 pour arriver – et il le faut de toute façon – à maintenir le cap dans les conditions actuelles.

Sur les ressources propres de notre intercommunalité, vous connaissez le vote qui est intervenu au Parlement avec application pour 2010, c'est-à-dire que la Taxe Professionnelle a été supprimée par la Loi de Finances pour 2010. Dès cette année, les entreprises ne paieront plus cet impôt local. Nous allons donc vivre avec une compensation relais. Pour l'avenir, trois nouvelles ressources territorialisées s'appliqueront sur le secteur économique en lieu et place de la Taxe Professionnelle, à savoir :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.), comme son nom l'indique ayant pour fondement l'immobilier ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) qui sera une cotisation basée sur les déclarations de chiffre des entreprises ;
- et puis une Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, dite I.F.E.R.

Sur le plan national, le différentiel entre le produit de la Taxe Professionnelle et celui de ces trois nouvelles mesures en simulation – parce qu'il faut bien considérer qu'aujourd'hui, même si les décisions sont prises, par contre sur ce que cela donnera nous sommes totalement dans un système de simulations dont, sur certaines d'entre elles, les services du Ministère des Finances disent qu'ils ne seront à même de donner des éléments significatifs qu'après 2012 ; cela ne va donc pas faciliter le travail, en particulier pour préparer 2011 ; ce différentiel est considérable puisque, pour cette année, cela correspond pratiquement à une douzaine de milliards d'euros, qui seront ponctionnés en moins sur les entreprises. Aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité d'apprécier sur notre territoire l'impact réel de cette réforme sur le tissu économique local. Il y a beaucoup de publicité sur les radios en particulier pour expliquer aux entreprises comment faire, en consultant le site du Ministère des Finances, pour essayer de calculer les économies que les chefs d'entreprise vont faire, sachant que globalement ils vont faire des économies, mais que certaines entreprises paieront plus que ce qu'elles payaient. Il n'y aura donc pas que des heureux.

Alors effet immédiat pour les entreprises, mais pas pour nous. En 2010, en lieu et place de la recette de Taxe Professionnelle, nous allons avoir une Compensation Relais payée par l'Etat. Le calcul de cette Compensation Relais est repris sur le tableau qui s'affiche à l'écran. En fait, il y a le choix selon que l'on prend les bases de telle année ou de telle autre. Evidemment, nous avons intérêt à prendre celles qui nous sont les plus favorables. Cette compensation est fondée sur les éléments physiques de Taxe Professionnelle avec un montant qui ne peut pas être inférieur au produit net de Taxe Professionnelle perçu en 2009. Ce que cela donnera, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure ; normalement, compte tenu des efforts que nous avons réalisés, nous pouvons penser que nous aurons 3 % d'augmentation de cette dotation. Nous aurons – mais nous aurons l'occasion d'y revenir ; là, c'est un peu technique – à voter en 2010 un taux relais. Est-ce que c'est partiellement artificiel ou pas ? Nous verrons cela, et c'est aussi l'objet de l'étude que nous faisons faire par le Cabinet KLOPFER pour voir si nous aurons intérêt à bouger ce taux ou pas. Cela, c'est ce qui va se passer en 2010 ; c'est un peu ce que nous avons prévu en fonction des informations que nous avons recueillies au moment du vote de la Loi de Finances, c'est que cela ne devait pas trop changer pour nous en 2010.

Par contre, tout cela c'est sous la réserve des clauses de revoyure parce que, comme personne ne sait, même pas et surtout pas les services du Ministère des Finances, ce que cela va réellement donner, le législateur a prévu une première clause de revoyure qui est inscrite dans la Loi de Finances 2010 en juin 2010 et une autre clause en 2011 ; il y en a même deux autres pour des éléments accessoires. En 2011, nous qui sommes une intercommunalité, en substitution de la Compensation Relais – vous voyez tout le travail que vous allez avoir pour expliquer cela à tous nos concitoyens –, nous disposerons des ressources territoriales suivantes :

- La totalité de la Cotisation Foncière des Entreprises.
- 26,5 % de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises.
- La totalité de l'IFER des éoliennes terrestres. Comme nous avons vu récemment que nous n'allions pas en avoir, Monsieur ASTRUC, cela ne va pas nous faire grand chose.
- La totalité de l'IFER des centrales hydrauliques ou photovoltaïques. D'où l'intérêt d'avoir des centrales photovoltaïques.
- La totalité de l'IFER des transformateurs électriques.
- Les deux tiers de l'IFER des stations radioélectriques (c'est-à-dire les pylônes TDF et téléphonie mobile).
- La totalité de la Taxe sur les Surfaces Commerciales, qui est une taxe – c'est un peu plus compliqué que cela – sur les établissements dont la surface de vente au détail est supérieure à 400 m² ou sans condition de surface pour les enseignes multi-établissements. Elle est assise sur le chiffre d'affaires au mètre carré entre un plancher de 3 000 € le m² et un plafond de 12 000 € le m². De cela, nous devrions en récupérer.
- La totalité de la taxe additionnelle sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti auparavant perçue par le Département et la Région.
- La totalité de la Taxe d'Habitation perçue auparavant par le Département.

J'ai entendu « usine à gaz », mais il y a des usines à gaz qui sont plus simples que cela... Le Président de la République avait annoncé, début 2009, lors de ses vœux aux parlementaires, qu'il était essentiel de simplifier la fiscalité locale. J'avais trouvé ce discours extrêmement intéressant, j'avais trouvé cela très bien. Comme simplification, je pense quand même qu'on peut faire mieux... Alors, en plus, nous n'aurons de pouvoir fiscal, c'est-à-dire d'autonomie fiscale, que sur le premier et les deux derniers de ces éléments parce qu'il y en a d'autres qui sont fixés au niveau de l'Etat.

Et puis, ne rêvez pas parce que nous avons obtenu des simulations, nous nous sommes tout de suite précipités pour avoir des simulations. Les simulations, sous les réserves de ce que peuvent donner les simulations là-dessus, ont fait apparaître que pour notre Communauté d'Agglomération cela ferait pratiquement 15 % de plus de recettes. Alors vous voyez que nous pourrions faire plaisir à nos concitoyens. Sachant qu'il y a d'autres intercommunalités dans le département qui ont des augmentations ; il y en a d'autres qui ont des diminutions conséquentes, de l'ordre de plus de 20 %. Les raisons, nous ne les connaissons pas encore parce qu'il faudra analyser cela ; d'où l'intérêt d'avoir des spécialistes. Mais ne vous réjouissez pas trop vite parce que tout euro au-dessus du produit du montant théorique 2010 de ce qu'aurait donné notre Taxe Professionnelle sera prélevé intégralement au profit d'un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR). Il va falloir en apprendre des sigles... Comme, nous, nous allons être certainement au-dessus, eh bien tout ce qui sera au-dessus on va nous le prendre ; ceux qui auront moins ils vont récupérer tout ; ce qui leur permettra d'atteindre ce qu'ils percevaient avant. Vous me direz : quel est donc l'intérêt de faire toute cette usine à gaz ?

Il est bien évident que tout cela évoluera au fil des années et surtout après 2014, si ces réformes vont jusque-là et sont maintenues. Mais en tout cas, pour la TP, c'est bien parti. Cela veut dire que, dans un premier temps, nos recettes sont gelées. Cela, il faut déjà se le mettre dans la tête. Nous sommes dans un Débat d'Orientations Budgétaires ; moi, je vous annonce très clairement que les orientations budgétaires pour les deux ans qui viennent, c'est : pas un euro de plus, et peut-être un peu moins par rapport à l'évolution de l'inflation et surtout par rapport à l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cela, ce sont les réalités.

Ensuite, si cela va jusqu'au bout tel que c'est et encore une fois sous réserve des simulations, cela veut quand même dire que la variable d'ajustement ce sera beaucoup l'impôt sur les ménages puisque nous avons 100 % de recettes entreprises/taxe professionnelle. A vue de nez, selon les simulations que nous avons obtenues, cela donne entre 45 et 50 % pour les recettes émanant de la Contribution Foncière des Entreprises et 25 % pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, et sur la Taxe d'Habitation 45 % ; c'est-à-dire que nous sortirons complètement de cette recette unique fiscalité d'entreprise pour rentrer dans un système extrêmement diversifié avec un lien direct avec l'impôt sur les ménages que nous ne pourrons pas bouger très facilement au moins dans un premier temps. Mais c'est un changement considérable du fonctionnement fiscal et financier de nos collectivités. Cela, pour 2011, c'est une certitude. Alors il vaut mieux quand même que nous soyons dans la situation où les simulations sont favorables puisque cela signifie que le pouvoir fiscal restitué et la dynamique de bases des nouvelles impositions chez nous sont potentiellement plus forts. On vous a beaucoup expliqué, pour ceux que cela intéressait, dans la presse nationale que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée était un impôt plus dynamique que la Taxe Professionnelle. Je vous rappelle que, depuis 2001, la Taxe Professionnelle, sans que nous bougions le taux, a été un impôt dynamique pour la Communauté d'Agglomération puisque nous avons dû, en moyenne, avoir une augmentation de plus de 4 %. On nous dit donc que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée sera plus dynamique que ne l'était la Taxe Professionnelle. Il n'y a qu'un hic, c'est que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée ne représentera que 25 % de ce que représentait la Taxe Professionnelle. Nous aurons donc un peu plus de dynamisme, mais sur un quart de la recette. Cela veut dire aussi qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de vous présenter des simulations et des comparaisons, en tout cas cette année, sur d'autres collectivités.

Nous avons, pour 2010, une revalorisation forfaitaire des bases approuvée par le Parlement de 1,2 % sur la valeur des biens immobiliers des entreprises. Il est vraisemblable, compte tenu de l'évolution vers la fiscalité mixte, qu'il nous faudra mettre en place éventuellement une Commission intercommunale des impôts.

Voilà pour les modifications du système. Je pense que le travail que nous ferons avec le Cabinet KLOPFER d'ici le 1er avril et que nous vous présenterons le 1er avril permettra d'essayer de simplifier non pas les mécanismes puisqu'ils existent, mais la communication sur ces mécanismes. Cela, c'est le remplacement de la Taxe Professionnelle.

Vous savez que notre deuxième source de financement, c'est la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. Il ne faut pas toujours faire le procès de l'Etat, quel que soit sa couleur politique, parce que je terminais un rapport sur la péréquation hier et en fait depuis 1998 l'Etat, sous des gouvernements divers, a considérablement augmenté la Dotation Globale de Fonctionnement en faveur des collectivités territoriales. Une bonne partie du déficit de l'Etat découle quand même de ces augmentations considérables de Dotation Globale de Fonctionnement.

Quant aux Dotations dites de Péréquation, elles ont été multipliées par 4 en 5 ou 6 ans. Ce n'est pas neutre.

Nous avons pris l'habitude, toutes les collectivités, de vivre souvent avec des augmentations de DGF. Cela a été fini dès l'année dernière puisque je vous rappelle que nous avons perdu 300 000 € de DGF en 2009. Pour 2010, il est probable que nous allons en perdre un petit peu puisque cette Dotation Globale de Fonctionnement est répartie entre les communautés d'agglomération. Il y a un gâteau qui est celui de toutes les communautés d'agglomération. Seulement, l'intercommunalité n'a pas fini sa progression et il y a encore de nouvelles créations de communautés d'agglomération. Avec ceux qui arrivent, en particulier ceux de la Région Parisienne puisque c'est là que l'intercommunalité était la moins réalisée étant donné

qu'ils ne voulaient pas partager avec la commune voisine et qu'ils ont de grosses ressources souvent dans les communes périphériques de Paris, il y a de nouvelles communautés d'agglomération qui arrivent et donc le gâteau à partager doit tenir compte de l'arrivée de ces nouvelles communautés d'agglomération. Il y en a eu 7 de plus en 2009, dont une de 400 000 habitants en Région Parisienne. Cette enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement « part intercommunalité » croît annuellement en fonction d'une valeur de tant d'euros par habitant qui est fixée par le Comité des Finances Locales, et elle est répartie entre les intercommunalités avec trois critères :

- la population,
- le potentiel fiscal
- et le fameux Coefficient d'Intégration Fiscale (C.I.F.) qui a occupé pas mal de notre temps depuis quelques années.

Sur ce C.I.F., vous savez que nous avons une ambition, c'est d'atteindre 0,40 parce que cela nous apporte une garantie, sauf si le système change ; auquel cas nous aurons une médaille... Nous étions très près de 0,40 en 2009, nous étions à 0,39 et des poussières au lieu de 0,40. En 2010, nous allons très certainement franchir ce seuil de 0,40, et normalement nous obtiendrions une garantie contre la baisse de notre DGF par habitant. Donc, de ce côté-là, normalement mission accomplie. Cela, c'est un des critères.

En 2009, déjà les premiers chiffres découlant des nouvelles méthodes de recensement avaient amené une baisse de 0,3 M€ de la DGF. Nous risquons, avec la poursuite du travail de l'INSEE sur les nouvelles bases, une nouvelle évolution négative.

Et puis, il y a le potentiel fiscal des habitants de notre agglomération. Comme en 2009, la croissance de nos bases de Taxe Professionnelle conjuguée à une petite baisse de population doivent normalement entraîner la hausse de l'indicateur ; c'est-à-dire qu'un peu moins d'habitants avec un peu plus de recette de TP, cela veut dire que le potentiel fiscal augmente, et quand le potentiel fiscal augmente ce n'est pas bon pour l'attribution de DGF. Il y a un indicateur qui devient bon et un autre qui sera moins bon. Au niveau national, il y a + 0,6 %, c'est-à-dire moins que l'inflation. Nous, nous considérons que nous devrions avoir une légère baisse sur la Dotation Globale de Fonctionnement autour de 8,6 M€. L'un dans l'autre, cela veut dire qu'il y aura vraisemblablement ou la même enveloppe globale de ressources ou un tout petit peu moins. C'est ce que nous avons prévu depuis un certain nombre de mois.

Voilà pour les recettes.

Sur l'environnement juridique, il y a un certain nombre de modifications de la loi avec –il faut le noter– de plus en plus de normes à respecter, donc avec des conséquences qui sont de plus en plus coûteuses sur le plan à la fois de nos investissements et de notre fonctionnement. Un exemple, et je n'en prendrai qu'un, c'est celui des coûts induits par la mise en oeuvre de la Loi sur le Handicap avec l'accessibilité, qui fait qu'il y a infiniment peu, pour ne pas dire pas, de collectivités territoriales qui seront en mesure de répondre aux nouvelles normes dans les délais prévus. Vous me direz que dans *L'Express* Aurillac a été classée comme la 7ème au niveau de l'accessibilité, mais enfin avec les réserves qu'on peut faire sur ces types de classement ; on est très heureux quand on est en haut, et quand on est en bas on dit que les critères ne sont pas bons. Il faut donc être réservé. Il n'en reste pas moins que beaucoup de travail a été fait, mais que nous ne pourrons pas – nous l'avons déjà vu pour notre réseau de transports urbains – faire tous les travaux qui seraient nécessaires. Voilà ce que je pouvais dire sur l'environnement juridique.

En ce qui concerne plus précisément nos budgets, et je demanderai à chacun des Vice-Présidents de parler des orientations sur son secteur, globalement ce qui est satisfaisant c'est ce que vous avez sous les yeux. Vous avez le total des produits réels de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2009 (c'est ce qui est en bleu) et le total des charges réelles de fonctionnement. Il y a quelque chose de satisfaisant, c'est que le différentiel entre le produit et les charges, nous avons fait en sorte tous ensemble à ce qu'il reste positif, c'est-à-dire que non seulement nous dégageons de l'autofinancement, mais nos recettes, si vous prenez l'évolution depuis ces dernières années, font que nous avons dégagé plus d'autofinancement. Nous nous étions fixé pour but d'avoir 3 M€ d'autofinancement parce que, sinon, il est très difficile de mener une politique d'investissement. Cette année, nous aurons, sur 2009, une épargne brute qui devrait s'élever à 3,8 M€. C'est-à-dire que nous avons mieux que respecté les objectifs, avec des charges de fonctionnement qui ont crû d'un peu plus de 3 %, mais si nous n'avions pas intégré l'événementiel « Européennes du Goût », cette intégration ayant fait faire des économies dans d'autres secteurs, ces charges de fonctionnement auraient diminué de 5 %.

Les charges de personnel ont progressé de 2,5 %, malgré la constitution de la nouvelle équipe Thermie puisque vous savez que nous avons un contrat avec une société privée pour l'entretien du Centre Aquatique, et comme nous n'étions pas très contents du travail de cette société nous avons constitué une équipe pour assurer cet entretien directement.

Les frais financiers, eux, se sont contractés de 5 % avec une légère évolution de l'encours de la dette.

Nos dépenses réelles de fonctionnement ont été en baisse de 1,8 % par rapport à l'année précédente, alors que la réduction en volume n'a été que de 1,1 % en recettes. Nos ressources ont donc crû plus vite que les charges, et donc nous avons un autofinancement croissant. Cela veut dire que nous pouvons le faire. Cela veut dire qu'une collectivité peut être capable d'avoir moins de charges que l'année précédente. Je le dis pour d'autres collectivités. C'est une question beaucoup de choix politiques et de non intervention dans certains secteurs, c'est-à-dire de se limiter à ce que sont nos compétences définies par l'intérêt communautaire. Cela amène dans un certain nombre de cas à dire non à un certain nombre de demandes. Mais le résultat, c'est que nous avons des finances saines et que nous ne tapons pas chaque année davantage sur le contribuable. Cela peut donc se faire ; nous l'avons fait.

Sur l'encours de la dette, il est à 24,2 M€. Là, il s'agit du Budget Principal. Il reste stable, au niveau de la capacité de désendettement, en deçà de cette année. D'où de la marge encore.

Pour 2010, nous avons vu l'évolution des bases de Taxe Professionnelle. Contrairement à ce qui est indiqué dans le document, nous ne serons pas à 2 %, nous serons à 3,06 % au niveau de l'augmentation des bases. C'est aussi le choix de la politique que nous avons fait depuis 2001 ; c'est d'essayer plus de contribuer au développement des bases taxables plus qu'à l'augmentation de la pression fiscale parce qu'il est toujours facile d'augmenter l'impôt, c'est plus difficile d'augmenter les bases taxables ; c'est la politique que nous avons choisie avec un certain nombre de chantiers dont bien sûr les investissements parce que les investissements ont profité essentiellement aux entreprises locales, en particulier dans le bâtiment et les travaux publics, et aux zones d'activités, même si ce n'est pas toujours facile. D'où l'intérêt aussi de maintenir nos objectifs sur le développement et l'extension d'Esban et aussi de la Sablière parce que l'avenir du développement de notre collectivité c'est l'augmentation, sous réserve des modifications législatives, de ces bases.

L'évolution de la DGF, nous l'avons vue. Pour ce qui est du total des recettes, nous serons autour de 20 M€, entre 19,5 M€ et 20 M€.

Sur les autres produits, nous avons un peu plus de recettes que prévues sur le Centre Aquatique qui fonctionne correctement et des recettes aussi que nous n'avions pas auparavant sur la gestion des Aires d'accueil des gens du voyage.

Des charges de fonctionnement, j'en ai parlé.

Sur l'investissement, le caractère sain de nos finances fait que nous pouvons maintenir pour l'instant cette politique d'investissement que nous avons choisie. Pour 2010, nous aurons :

- ▶ dans le domaine de la Jeunesse, de la Culture et du Sport
 - la poursuite des travaux de la Médiathèque communautaire qui vont encore se poursuivre jusqu'à la fin de l'année,
 - l'achèvement des locaux d'hébergement dans le Centre d'accueil de Lascelles,
 - le lancement des études pour la restructuration des tribunes du Stade Jean Alric.

- ▶ dans le domaine du Logement
 - l'achèvement du programme d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Développement Durable. Je vous rappelle que nous avons mis une somme supplémentaire, compte tenu du succès de cette opération,
 - la réalisation des programmes de logements locatifs expérimentaux à haute performance énergétique à Hélitias,
 - la poursuite du financement de logements en accession sociale à la propriété – c'est le PASS FONCIER – sous réserve que l'Etat ait les moyens d'appliquer la politique qu'il a définie.

- ▶ au titre de l'Action Sociale
 - l'achèvement, en 2010, de l'Aire d'accueil des gens du voyage des Granges à Arpajon-sur-Cère. Les travaux sont en cours,
 - le soutien à la ville d'Aurillac pour la réalisation de l'Espace Hélitias.

- ▶ Je reviens sur le Tourisme avant d'abord l'économie, mais il y avait une logique:
 - la réalisation de l'aire pour grands événementiels à la Ponétie,
 - la poursuite des aménagements d'accueil sur le site du Puech des Ouilhes à Lacapelle-Viescamp,
 - l'engagement des travaux de la base VTT de Jussac.

- ▶ en matière de Développement Economique
 - l'engagement de la 5ème tranche du Pôle immobilier d'entreprises à Baradel,
 - la poursuite de la constitution des réserves foncières pour les futures zones d'activités,
 - la réalisation des travaux sur la plate-forme aéroportuaire pour l'homologation des pistes et la construction de nouveaux bâtiments sur l'aéroport de Tronquières,
 - le soutien aux deux opérations communales pour la réalisation de deux zones d'activités dites secondaires.

Pour les ressources externes, nous avons signé le Contrat Auvergne + qui a été validé par le Conseil Régional avec un engagement de soutien financier significatif. Nous sommes en cours de négociation sur la Convention de Développement avec le Conseil Général, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Compte tenu du niveau de notre autofinancement, nous devrions simplement avoir un recours à l'emprunt de l'ordre de 2,2 M€.

Voilà la situation de nos finances et les orientations que nous pouvons prendre aujourd'hui encore une fois avec beaucoup de prudence parce que les clauses de revoyure prévues par le Gouvernement sur les ressources des collectivités peuvent entraîner des modifications

substantielles parce que cela va très vite. Là, nous partons sur des ressources stables ou en très légère diminution. Si nous perdions 4 ou 5 % de recettes, cela va très vite ; c'est-à-dire qu'en fait cela aurait des conséquences immédiates sur notre capacité d'investissement. Voilà quelle est la situation au niveau global et au niveau du Budget Principal. Avant d'aborder les autres budgets, je vais demander s'il y a des questions par rapport à cette présentation. Monsieur GALEAU, vous avez la parole.

M. GALEAU.- Moi, j'ai découvert effectivement, après mon élection, les débats d'orientations budgétaires. Je trouve cela très intéressant puisque, finalement, cela permet de débattre et donc de faire rentrer dans les collectivités un peu plus de démocratie. Je ne peux donc qu'être très content de pouvoir écouter ici l'évolution de la Communauté d'Agglomération. Vous l'avez dit effectivement : avec cette nouvelle politique de suppression de la Taxe Professionnelle, on voit une usine à gaz, mais je m'aperçois que nos finances ne sentent pas le gaz ; nous sommes donc quand même dans du bon pour l'avenir, nous pouvons l'espérer, même si les choses ne sont pas forcément très claires.

Mais, moi, je souhaitais intervenir quand même sur quelques points de l'écrit que nous avons lu à Ytrac, à plusieurs, et cela nous a amené quelques réflexions. Je vais essayer de vous les communiquer du mieux que je peux.

Premièrement, sur l'assainissement, nous, nous considérons que c'est quelque chose qui peut bloquer... (Interrompu par M. le Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons pas encore abordé l'assainissement, Monsieur GALEAU. Nous allons y venir sur les orientations sur l'assainissement.

M. GALEAU.- Mais, là, je parle du débat d'orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Justement, mais nous ne sommes pas encore sur les orientations budgétaires pour le Budget de l'Assainissement.

M. GALEAU.- D'accord. J'interviendrai tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les orientations budgétaires globales du Budget Principal, y a-t-il des interventions ? Sachant qu'en dehors des précisions que j'ai pu donner, si vous avez des questions précises – je le dis à chacun des élus et à chacun des maires en particulier – qui peuvent intéresser directement aussi vos communes, nous pouvons les faire passer en amont au Cabinet KLOPFER pour qu'il puisse vous donner les précisions nécessaires sur des questions que vous pouvez vous poser. Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Monsieur le Président, merci. J'ai été très intéressé par la présentation que vous avez faite sur la Taxe Professionnelle. Je vis un peu tous les jours cette réforme du point de vue des entreprises. Il faut quand même savoir que cette réforme de la Taxe Professionnelle c'est la 69ème réforme qui concerne cet impôt. Je peux, du point de vue du praticien que je suis de la fiscalité, vous affirmer que ce n'est pas fini parce que nous avons pu constater la complexité du mécanisme de calcul s'agissant de la modification de la Taxe Professionnelle pour la transformer en une double taxe : une taxe basée sur le foncier et pour celle-là cela devrait être relativement simple et une autre beaucoup plus compliquée qui est basée sur les valeurs ajoutées. Alors, même si cela ne concerne qu'une partie des recettes de la Communauté d'Agglomération, cela a quand même une forte incidence puisque ce sont des montants significatifs. La complexité du calcul fait que les effets induits de cette réforme vont avoir un impact très sensible sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, car bizarrement le mécanisme qui assoit cette nouvelle partie économique de la Taxe Professionnelle est basé sur un calcul de valeur ajoutée, c'est-à-dire une différence entre les produits des entreprises, donc le chiffre d'affaires, et les charges externes, et à l'exclusion des salaires.

Ce que probablement les entreprises vont être amenées à faire, c'est d'optimiser ce chiffre comme elles savent le faire toujours en matière de fiscalité, c'est normal, c'est leur vocation de faire attention à ne pas dépenser trop. L'intérêt pour les entreprises aujourd'hui, ce sera de baisser au maximum les charges de salaires puisque le plafonnement sera calculé avant. Donc, sur la politique salariale des entreprises, cela va être fortement contre productif.

Par contre, pour que ces entreprises diminuent cette valeur ajoutée et payent donc moins de Taxe Professionnelle, elles vont augmenter les charges externes, donc le recours à de la sous-traitance, le recours à de l'intérim et du même coup recours à de la précarisation puisque le calcul de la valeur ajoutée en sera bien sûr modifié. Il faut appréhender ces premières conséquences qui vont être des conséquences qui vont, dès l'année prochaine, être parfaitement comprises des entreprises, et c'est normal ; elles vont faire évoluer leur structure de compte de résultat dans ce sens-là.

Deuxième point qui me semble très important en termes de dynamisme. Techniquement, il y a un taux de valeur ajoutée qui est dégressif ou progressif en fonction du chiffre d'affaires des entreprises. Rien ne sera plus simple que de modifier ce taux parce que nous avons un déficit au niveau de l'Etat, comme vous l'avez fort justement indiqué en introduction de votre DOB, qui est abyssal. Le coût de cette réforme, c'est 9 milliards pour les finances de l'Etat. Cela se retrouvera partiellement dans les entreprises, mais en réalité il y avait un mécanisme de compensation qui est un peu compliqué du plafonnement de la valeur ajoutée qui était compensé par l'Etat ; ce ne sont donc pas nécessairement des économies qui vont se faire sur le terrain. En tout cas, la motivation économique qui a été donnée à cette réforme de la Taxe Professionnelle, qui était d'éviter les délocalisations, il ne faut pas se leurrer, cela n'aura strictement aucune incidence parce que, d'abord, on le voit tous les jours, ce n'est pas à la hauteur des cotisations de Taxe Professionnelle versées par les entreprises parce qu'en réalité, par un mécanisme de plafonnement et de remboursement ou de prise en charge par l'Etat d'un certain supplément de valeur ajoutée, les entreprises étaient plafonnées. Les simulations, comme vous l'avez fort justement dit, Monsieur le Président, peuvent donc être faites actuellement par toutes les entreprises parce que nous avons des règles de calcul, nous savons donc exactement quelle est l'incidence.

Alors, globalement, pour les entreprises industrielles, cela se traduit par une diminution de la cotisation faciale. Dans les faits, sur la cotisation versée, c'est beaucoup moins vrai parce qu'il y avait ce mécanisme de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée. Pour les entreprises de services qui constituent quand même une partie significative des entreprises locales, c'est plutôt une augmentation.

Il y a un effet d'annonce. Alors, du même coup, on ne voit pas la motivation économique de la modification de cet impôt qui était imbécile quand même, il faut maintenir cette appréciation, il posait des problèmes ; on aurait pu faire un calcul un peu différent qui, à mon avis, aurait été plus intéressant, qui avait été proposé d'ailleurs par un certain nombre d'économistes et de fiscalistes. Il est dommage qu'on l'ait limité à la valeur ajoutée parce qu'encore une fois le système de calcul qui est fait va inciter les entreprises à recourir à de la sous-traitance ou à de l'intérim et à baisser les masses salariales pour augmenter le bénéficiaire. C'est un peu technique, je suis désolé, mais c'est un phénomène de transfert. Les lignes vont avoir leur importance justement pour ce calcul de la Taxe Professionnelle. Chaque ligne comptable va avoir son importance. Donc, du même coup, je comprends que l'exercice est très difficile parce que pour l'allocation de compensation il y a une clause de revoyure. J'ose espérer qu'elle sera respectueuse des engagements que les collectivités sont amenées à prendre parce qu'on constate que le montage d'un budget dans ces conditions-là, avec ces problèmes de ressources, c'est quelque chose de très difficile. Je tiens à noter que les économies qui ont été mises en place dans les précédents budgets et réalisations financières de la Communauté d'Agglomération nous permettent quand même d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité car je pense que nous touchons tous du doigt que si l'excédent de 3,8 M€ n'était pas au rendez-vous et que les finances soient beaucoup plus tendues les

incertitudes sur une part importante des recettes contraindraient la Communauté d'Agglomération à devoir réduire les projets et les investissements qui sont structurants pour l'avenir pour ne plus faire que de la gestion de charges et de recettes de fonctionnement. Le rôle politique évidemment très fort et que nous partageons tous, c'est d'avoir des projets qui orientent l'avenir. Pour pouvoir avoir ces projets, il faut que les charges de fonctionnement soient particulièrement contraintes compte tenu des incertitudes que nous avons sur les recettes de fonctionnement. Je trouve donc que c'est un très bon DOB dans un contexte d'incertitude de recettes fiscales.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MATHONIER. Nous comptons sur vous pour expliquer aux entreprises qu'il faut faire le maximum pour faire l'inverse de ce que vous avez dit... Monsieur ROUME, nous vous écoutons.

M. ROUME.- Mon cher Président, je voudrais d'abord vous remercier pour la précision avec laquelle vous nous avez expliqué le flou dans lequel doivent évoluer les collectivités locales aujourd'hui, parce que c'est bien de cela dont il s'agit. La démonstration que vient de nous faire M. MATHONIER est évidente. Vous passerez me voir à Belbex, Monsieur MATHONIER, je vous remettrai votre carte du parti communiste. Je crois qu'elle est criante de vérité. Nous sommes dans une situation où les richesses produites doivent être orientées exclusivement vers les circuits financiers parce qu'il faut sauver la bulle financière internationale. C'est ce qui s'est passé avec les banques. Monsieur le Président, vous évoquiez tout à l'heure les marges des banques qui, elles, n'avaient pas baissé. C'est ce qui est en train de se passer avec les différentes réformes qui sont mises en œuvre y compris par le Gouvernement français, et toutes les dotations de compensation que nous connaissons – vous avez raison aussi de le dire – depuis des décennies ne sont là que pour nous faire avaler la pilule ! Sauf qu'il y a une question qui vient très fortement : à quoi allons-nous servir demain ? à quoi vont servir les élus locaux s'ils n'ont plus d'autonomie de gestion, s'ils n'ont plus d'autonomie dans les choix politiques à opérer localement et s'ils n'ont plus de perspectives à offrir aux populations ? parce qu'effectivement nous allons avoir de telles contraintes que nous allons avoir des marges de manœuvre réduites.

Alors, moi, je vous en donne acte, la CABA est effectivement très bien gérée, et vous avez su nous amener à anticiper d'ailleurs au début des années 2000 ces questions-là. Mais nous ne pouvons pas rester en l'état. Nous ne pouvons pas laisser les populations de nos communes dans l'ignorance quant à ce qui est en train de se tramer. On est en train de nous préparer une réforme territoriale. On nous explique qu'on va diminuer le nombre d'élus par deux entre les conseillers régionaux et les conseillers généraux. Je crois que cela représente 0,03 % du déficit public national ; c'est donc du pipi de chat, vous m'excuserez le terme. Mais on est en train de faire cela parce qu'on va créer des structures qui vont s'éloigner complètement des élus ; ce sont des élus qui seront éloignés des citoyens, justement pour pouvoir atteindre les objectifs cachés qui ne nous sont pas expliqués clairement, qui sont ceux que j'évoquais tout à l'heure.

Alors je crois que nous pouvons effectivement débattre des orientations budgétaires, il faut le faire. C'est d'ailleurs une obligation légale. Mais il ne faut pas oublier le reste. Je sais bien que nous avons l'habitude dans les structures intercommunales – c'est vrai sur tout le territoire national – de bien gérer les finances publiques, d'éviter les débats politiques, j'ai envie de dire d'éviter les débats politiques, et d'agir pour l'intérêt commun, et je crois que c'est ce qui nous unit ici et l'ensemble des communautés d'agglomération. Mais, à un moment donné, il faudra bien poser les vraies questions politiques, et là je parle de la Politique avec un grand P, pas de la politique politicienne, pour savoir comment nous allons continuer à aménager nos territoires. Ce que vient de développer M. MATHONIER, c'est clair, c'est un appauvrissement généralisé d'un département comme le Cantal qui est déjà à genoux. Alors d'un côté il y a moins de finances publiques pour faire vivre notre département,

vous l'avez évoqué tout à l'heure, avec moins de fonctionnaires d'Etat, de cela nous en avons tous la quasi-certitude même si nous n'avons pas les chiffres exacts, et puis encore demain moins de pouvoir d'achat pour les salariés de ces différentes entreprises parce que les nouveaux critères vont amener à faire encore plus pression sur les salaires. Qu'allons-nous devenir ? Une entreprise qui ne sert plus à faire vivre ses salariés, à quoi sert-elle ? Si elle sert juste à produire des richesses pour alimenter les circuits financiers, je ne vois pas en quoi nous devrions accepter de telles logiques.

Je terminerai en disant, concernant la sous-traitance, que ces mêmes entreprises sont de plus en plus mises en situation effectivement de sous-traitance, qu'elles sont complètement mises à genoux par des donneurs d'ordres qui, eux, se font les choux gras et qui savent bien organiser leurs marges. On ne va pas continuer indéfiniment comme cela. J'écoutais hier soir à la télévision un représentant de la CGPME national qui dénonçait – j'ai cru qu'il avait acquis une conscience de classe extraordinaire d'ailleurs – l'exploitation outrancière faite aux petites et moyennes entreprises par tous les donneurs d'ordres et notamment par les grands groupes. Je crois qu'il a raison, d'ailleurs à tel point qu'on est en train d'essayer de conceptualiser la création d'établissements techniques intermédiaires pour avoir des PME plus grosses que celles qui existent aujourd'hui en France parce que, sinon, effectivement on n'y arrivera pas, et là il faisait référence à l'automobile. Je crois que si nous ne nous posons pas toutes ces questions, en 2011, en 2012, en 2013 et en 2014, nous serons dans la même situation, à part que nous ne serons toujours contraints de diminuer les dépenses utiles à nos concitoyens, ou alors à les ponctionner un peu plus dans leurs poches pour pouvoir financer les réalisations nécessaires en bout de course pour qu'ils puissent, pour ceux qui resteront, continuer à vivre sur nos territoires.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour ce magnifique programme, Monsieur ROUME. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'ai pas la réponse.

M. ROUME.- Moi, je l'ai, mais je ne vais pas la développer ici.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DESTANNES, vous avez la parole.

M. DESTANNES.- Juste un petit point, Monsieur le Président. Je voudrais simplement rappeler qu'en ce qui concerne la DGF pour l'intercommunalité, qui n'est pas tout à fait calculée comme celle pour les communes, nous avons pu nous rendre compte, puisqu'aujourd'hui toutes les communes connaissent leur DGF pour 2010 depuis trois semaines environ, que celles qui ont enregistré vraiment des augmentations pour 2010 par rapport à 2009 je pense qu'elles doivent se compter sur les doigts de la main. Pour la plupart, c'est ou une stabilisation, voire une baisse.

Je dirai qu'il y a un autre point qui est peut-être aussi un peu inquiétant. Actuellement, un certain nombre de communes font un recensement. Ce n'est pas le recensement des 10 % de population comme pour la ville d'Aurillac, mais ce sont des recensements généraux de population. C'est le cas par exemple pour Arpajon où nous avons réalisé un recensement en 2005 et nous le refaisons en 2010. Il y a un constat, et personnellement cela m'a moi-même surpris : si nous avons une augmentation très importante du nombre de logements, l'augmentation de population est loin, mais très loin, d'être en lien avec cette augmentation de logements. Nous allons nous apercevoir – c'est d'ailleurs ce que nous expliquaient les gens de l'INSEE l'autre fois dans une réunion que nous avons eue suite à la demande du Maire d'Aurillac – que nous avons un taux d'occupation des logements qui est en train de décroître à vitesse grand V. Je prends l'exemple d'Arpajon ; nous n'avons pas tout à fait les derniers chiffres, mais nous allons passer de 2,3 en 2005 à 2,1 en 2010. Vous avez des communes rurales qui sont passées il y a fort longtemps en dessous de 1,5. Aujourd'hui, c'est une véritable question ; c'est-à-dire que nous risquons d'avoir en plus une deuxième pénalisation qui risque de se faire dans les prochaines années sur notre territoire si nous

n'arrivons pas véritablement à faire venir de nouvelles populations : avec le vieillissement de la population, nous allons avoir un nombre d'habitants qui va plutôt décroître et cela va avoir des conséquences non négligeables sur nos ressources, que ce soit pour nos communes ou pour notre intercommunalité. Je crois que nous ne pourrons pas faire l'impasse de cette évolution qui, personnellement, en tout cas m'a surpris. Je vous le dis et je le dis très tranquillement. Je ne m'attendais à avoir cet écart entre le nombre de logements construits et le nombre d'habitants supplémentaires.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Moi, je ne veux pas vous saper le moral parce que ce n'est vraiment pas le but des orientations budgétaires, et bien au contraire nous avons la démonstration que nous pouvons continuer à avancer et à développer notre territoire. Mais, je l'ai dit tout à l'heure, sur le terrain national et par rapport à l'aide aux collectivités locales, il faut être conscient du fait – et on peut être d'accord ou ne pas être d'accord avec les observations de notre collègue et ami Jean-Pierre ROUME par rapport à la bulle financière et aux spéculations des grands établissements financiers – que, dans les dix dernières années, comme je l'ai dit tout à l'heure, les concours aux collectivités locales d'abord sous le Gouvernement Jospin et ensuite sous les autres Gouvernements, ont augmenté considérablement, et que la DGF représente aujourd'hui 41 milliards d'euros ; ce qui est quand même une somme considérable. Tant qu'il y avait de la croissance, les augmentations de dotations ne posaient pas trop de problème. Depuis que nous sommes dans une période de crise, il est bien évident que ces dotations vont diminuer. Contrairement aux idées reçues, et en particulier dans nos départements dits ruraux, la DGF par habitant et les conditions d'attribution de la DGF par habitant ont plutôt favorisé les habitants des petites communes rurales et plus particulièrement des petites communes rurales de montagne. Alors que nous avons l'habitude d'entendre, ici comme en Creuse, comme en Lozère, comme dans un certain nombre d'autres départements ruraux, qu'on reçoit moins par habitant que dans les zones très urbanisées, et je ne parle pas des coins très riches comme les Hauts-de-Seine ou Neuilly, ce n'est pas vrai. Cela veut dire que les évolutions à venir en période contrainte au point de vue financier et budgétaire risquent d'être plus difficiles parce que, mes chers Collègues, nous n'aurons pas davantage de dotation de compensation ; nous aurons peut-être un peu plus de dotation de péréquation, mais alors que la DGF c'est 41 milliards d'euros au niveau national, les dotations de péréquation à la fois verticale et horizontale c'est 6,5 milliards d'euros. Il ne faut pas rêver, nous sommes entrés dans une ère, pour les collectivités locales, de plusieurs années de budgets contraints. Ensuite, on en pense ce qu'on veut. Je n'ai pas voté la suppression de la Taxe Professionnelle et la Loi de Finances, je n'ai pas voté la réforme des collectivités territoriales pour un certain nombre de raisons. Il n'en reste pas moins que, quelque soit le Gouvernement, dans les circonstances actuelles, il ne faut pas rêver, nous aurons au niveau global pas davantage d'aides aux collectivités. L'accroissement des charges de nos collectivités, il faudra les tirer sur le contribuable local. Je pense que nous avons bien fait d'avoir une autre politique parce que, s'agissant de ceux qui ont continué à tirer sur le contribuable local et à s'endetter lourdement, l'addition leur sera présentée dans les deux ou trois ans qui viennent. Ils pourront tenir jusqu'en 2012 par rapport à ce que nous venons de voir ; mais, après, les additions risquent d'être particulièrement lourdes. Il vaut mieux le savoir et ne pas s'engager dans des dépenses facultatives que nous ne pourrions pas supporter. Il est plus facile de dire « oui » à tout le monde, de faire des chèques à X associations ou clubs, etc. Mais le résultat, c'est qu'il faut bien trouver l'argent quelque part et nous ne le trouverons plus auprès de l'Etat ; en tout cas, nous ne le trouverons pas davantage auprès de l'Etat que ce que nous l'avons trouvé. On ne peut pas reprocher à l'Etat, quelle que soit sa couleur politique, de ne pas avoir augmenté les dotations aux collectivités depuis 10 ans, parce que cela ce n'est pas vrai.

L'intercommunalité, elle a été quand même construite par la Loi Chevènement qui a facilité l'augmentation de la DGF à ceux qui passaient en communauté de communes ou en communauté d'agglomération. Cet argent qui a été apporté à tant d'euros par habitant par exemple pour la Communauté d'Agglomération, ce n'est pas de l'argent qui a été retiré à chacune de vos communes, ce sont des dotations qui se sont ajoutées et qui venaient de l'Etat. Les équilibres financiers nationaux, c'est aussi cela. On ne peut pas dire à nos concitoyens que nous allons pouvoir multiplier les services et les équipements comme cela a pu être fait dans les dix dernières années. Cela, c'est une réalité. Cela n'enlève rien aux observations pertinentes de notre collègue ROUME sur les méfaits du grand capital international...

M. ROUME.- Du capitalisme.

M. LE PRESIDENT.- ... du capitalisme international. Mais il n'en reste pas moins qu'il va falloir faire avec encore quelques années. Voilà la situation et les perspectives à notre petit niveau que nous devons intégrer. Nous pourrions être dans une situation pire. Monsieur le Ministre des Finances, voulez-vous ajouter un mot ? M. le Ministre des Finances est content de ses finances...

M. LOURS.- Je crois qu'il faut vivre non pas au jour le jour, mais année par année. Cette année, nous sommes un peu rassurés. Je crois que nous aurons le temps de voir des aménagements, des avenants et des changements dans toute cette nouveauté parce que ce n'est pas au point, nous ne savons pas ce que cela va donner.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui est au point, c'est que nous n'aurons pas plus d'argent. Nous pouvons passer à l'Eau et à l'Assainissement. Monsieur DESTANNES, vous avez la parole.

M. DESTANNES.- Merci, Monsieur le Président. Ce qu'il faut rappeler quand même, c'est que l'évolution des ressources de l'Eau et de l'Assainissement est conditionnée par deux paramètres qui sont les volumes d'eau potable distribués et le nombre d'abonnés.

Nous avons pu constater pour ces dernières années que les professionnels continuent à baisser leur consommation en remettant en cause un certain nombre de dispositifs au sein de leur entreprise. Celle des ménages également tend désormais à suivre la même évolution. Cependant, la forte évolution du parc immobilier privé a généré ces dernières années une évolution positive du nombre global de clients à ces services, et l'individualisation des contrats dans l'habitat collectif pourrait faire perdurer cette tendance puisque je rappelle que, dans l'habitat collectif, la loi prévoit aujourd'hui que l'on peut mettre en place des compteurs individuels, non plus des compteurs divisionnaires mais des compteurs individuels, sous réserve bien entendu que les copropriétaires se mettent d'accord sur les travaux à réaliser au sein de cette copropriété pour permettre ces installations. Alors il y a un certain nombre de conventions qui ont été passées en particulier avec l'Office Départemental de l'Habitat et avec Polygone pour déjà équiper au fur et à mesure un certain nombre de leurs bâtiments.

Néanmoins, à moyen terme, il convient d'être vigilant sur les modifications des consommations que risquent d'induire les mesures mises en place ou promises par le Grenelle de l'Environnement (recyclage de l'eau de pluie par exemple). Je rappelle qu'il y a effectivement des incitations pour utiliser les eaux de pluie aux fins d'eau pour alimenter les sanitaires. Il faut savoir que cette eau-là n'est pas comptabilisée, mais par contre qu'ensuite nous avons à la traiter. Tant que ces équipements sont marginaux, cela ne met pas en péril pour l'instant les ressources de la collectivité, mais si cela se développe il est évident que nous devrons à un moment ou à un autre nous poser la question au moins pour la partie traitement de cette eau ; il ne s'agira pas bien sûr de faire payer l'eau de pluie, il n'en est pas

question, mais il faudra au moins faire payer la partie « traitement » de cette eau qui passe dans les habitations et qui échappe aujourd'hui à la taxe d'assainissement. Il faut rappeler que ces budgets comportent plus de 80 % de charges fixes et que leur équilibre ne peut être assuré que par l'effet prix.

Je vous rappelle que les augmentations tarifaires que nous avons votées en décembre vont permettre une croissance des produits à peine supérieure à l'inflation sur l'Assainissement, mais en deçà pour l'Eau potable. Cependant, j'avais eu l'occasion de vous en parler, la poursuite des augmentations des redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne va générer des évolutions sensiblement plus significatives sur les factures d'eau et d'assainissement des ménages, principalement ceux résidant en zone rurale.

Avec l'extension du périmètre de la CABA, nous avons procédé à une réorganisation et à un renforcement de l'encadrement des services de l'Eau et de l'Assainissement en 2009. Même si l'ensemble des recrutements n'est pas achevé, les budgets seront construits en incluant la totalité de la masse salariale théorique de ces nouveaux organigrammes, de sorte à apprécier au mieux les grands équilibres à venir en ce domaine.

Un des objectifs principaux de ces deux services est également le développement de la télégestion qui aura à court terme des effets assez significatifs sur nos coûts de production (optimisation des consommations électriques, limitation des déplacements pour contrôle des sites, etc). Mais, dans l'immédiat, il convient bien entendu de faire un certain nombre de dépenses pour équiper l'ensemble des équipes et des sites.

Enfin, et c'est un rappel qui risque d'être durable, et je voudrais que tout le monde l'entende bien, le besoin d'investissement à moyen terme tant sur les réseaux existants que sur les systèmes de production et de traitement font qu'hormis les maillages d'interconnexion aucune extension des zones desservies ne peut être envisagée en dehors des cas où elles seraient financées par le système de la Participation pour Voies et Réseaux.

En ce qui concerne le Budget de l'Eau, il conserve une situation financière satisfaisante. Ceci permet depuis plusieurs années et encore en 2010 de stabiliser en valeur le prix de l'eau et même de le faire évoluer en deçà de l'inflation puisque je rappellerai que nous avons augmenté le prix du mètre cube d'eau de 1 centime d'euro.

Cette année encore, les investissements devraient être largement autofinancés. Plusieurs nouveaux chantiers seront programmés sur la ville d'Aurillac en lien avec les réhabilitations des réseaux d'assainissement, de pluvial et de la voirie pour en minimiser les coûts. Sur les communes, l'opération du bourg de Yolet s'est achevée, et en 2010 un important projet d'étude portera sur le renforcement de la desserte vers Esban et sa continuation par la suite jusqu'à Lacapelle-Viescamp. La concrétisation à moyen terme de cette opération paraît d'autant plus nécessaire que le Préfet a procédé à la dissolution du Syndicat Mixte du Lac de Saint-Etienne Cantalès qui assurait jusqu'alors la production de l'eau potable sur ce secteur via son usine de traitement sur l'Authre et ceci dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la SAUR ; c'est d'ailleurs une situation un peu particulière et qui n'est pas simple à gérer.

Parallèlement, des programmes de rénovation des puits et captages, d'interconnexion et de diversification des ressources seront initiés de sorte à accroître la sécurité des approvisionnements.

En ce qui concerne le Budget de l'Assainissement, l'épargne brute dégagée par le Budget de l'Assainissement s'est maintenue pour la seconde année consécutive à un niveau important, mais cette situation doit être relativisée eu égard aux investissements à conduire dans ce secteur.

Ainsi, en 2009, face aux exigences accrues – que rappelait le Président tout à l'heure – des Pouvoirs Publics à l'égard des performances du système d'épuration de Souleyrie, un important programme a été initié dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive Eaux Résiduaires Urbaines.

En 2010, même si cette action se poursuit, la priorité reviendra au programme d'assainissement de la Vallée de l'Authre qui connaîtra ses premiers travaux. Enfin, une mission d'étude sur le fonctionnement et la reconfiguration des équipements d'épuration, comme nous l'avons conduite sur la Vallée de l'Authre, de la Vallée de la Cère en aval de Crespiat sera confiée à un cabinet spécialisé avec en priorité une analyse de la station du Bex d'Ytrac.

Il convient de souligner que, dans le cadre de la mise en service industrielle de l'unité de brûlage des boues de Souleyrie, la réalisation d'un réseau de chaleur –que nous avons eu l'occasion d'aborder régulièrement dans cette Assemblée –est aujourd'hui programmée. Les crédits nécessaires seront donc budgétés pour ce projet. Ce système générera à court terme des recettes pour le Budget de l'Assainissement avec la vente de chaleur ; cela entraînera bien entendu quand même des économies d'énergie également pour le Centre Aquatique.

Le dispositif d'aide du Conseil Général, qui vient d'être réadapté, devrait permettre une certaine continuité dans les soutiens que nous accorde cette collectivité. Par contre, le niveau des subventions obtenues de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne reste problématique. Il conditionne pourtant directement l'étalement dans le temps des investissements nécessaires au secteur de l'assainissement collectif. Un accent particulier a donc d'ores et déjà été mis sur les négociations à conduire avec cette structure. Il est évident que si nous n'avons pas un engagement fort de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à la fois sur les projets aurillacois dans le cadre de la directive ERU ou pour la Vallée de l'Authre nous sommes dans l'incapacité financière, si ce n'est à ce moment-là d'augmenter de 40, 50 ou 60 % la taxe d'assainissement, pour faire face à nos investissements qui, sur les 3 à 4 ans qui viennent, se situent aux alentours de 10 à 15 M€.

En 2010, l'affectation du résultat 2009 permet un fort autofinancement. Ainsi, et alors que des crédits importants ont été engagés ou seront ouverts sur ces opérations, le niveau d'endettement devrait rester stable bien qu'à un niveau significatif.

Côté fonctionnement, les recettes globales évolueront au même rythme que les tarifs. En ce qui concerne les dépenses, l'évolution des charges de personnel et surtout le coût du marché de curage des lagunes pèseront fortement sur leur évolution. Notons cependant qu'au final l'épargne brute devrait néanmoins rester à un niveau acceptable, de l'ordre de 0,8 M€.

Je rappellerai quand même aussi, même si nous ne sommes pas concernés par ce point au titre de la CABA, que s'agissant des aides que le Conseil Général apporte aux collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, il y a deux ans il n'y avait aucune règle au niveau du prix du mètre cube d'eau. L'année dernière, le Conseil Général apportait une aide, pour suivre ce que demandait l'Agence de l'Eau, pour un seuil de 0,50 € pour le m³ d'eau et de 0,50 € pour la taxe d'assainissement ; tout tarif inférieur à cela faisait que le Conseil Général n'intervenait pas sur les projets des communes ou de l'intercommunalité. Ce seuil vient d'être porté à 1 €. C'est-à-dire qu'à partir du 1er janvier 2011 toute collectivité qui aura un prix du mètre cube d'eau inférieur à 1 € et un coût de la taxe d'assainissement inférieur à 1 € n'aura plus d'aide du Conseil Général. C'est donc bien là aussi la démonstration que tout le monde s'est rendu compte qu'à un moment donné nous avons eu des prix du mètre cube totalement dérisoires qui ne correspondaient pas à la réalité, tout simplement parce que la plupart des communes ne faisant pas la réalité des prix comme nous le faisons à la CABA, faisaient passer les dépenses sur le budget général ; ce qui permettait de masquer allégrement le coût du prix du mètre cube d'eau et le coût de la taxe d'assainissement. Cette décision – et c'est la même chose bien entendu au niveau de l'Agence de l'Eau ; l'Agence de l'Eau est déjà, elle aussi, à 1 € du mètre cube – va obliger les collectivités à remettre en cause un certain nombre de choses si elles veulent faire des travaux, surtout dans le domaine de l'eau potable où la plupart des réseaux se sont construits tout de suite après la

Guerre, et ces réseaux en zone rurale n'ont pas vu d'investissements depuis 50 ans. Ce qui fait qu'aujourd'hui ils sont rattrapés malheureusement par l'Histoire ; c'est-à-dire que ce sont des réseaux qu'il faut reprendre complètement, et bien entendu avec des moyens que les collectivités n'ont pas.

Les difficultés dans ce domaine restent devant nous et seront d'autant plus devant nous qu'en plus nous avons réussi à être plus forts que les autres et à peser lourdement pour qu'en 2015 nous atteignons le bon état écologique de nos cours d'eau sur le plan national et que l'effort qui reste à faire pour y arriver, je ne vois pas qui, aujourd'hui, pourra le faire car ce sont des sommes colossales en jeu, et objectivement je ne pense pas que les gens soient aujourd'hui capables de payer le coût de cette mise aux normes, même si bien entendu il faut que nous fassions le maximum d'une part – et c'est, je crois, ce que nos services arrivent à faire – au niveau de la qualité de l'eau qui est distribuée à l'ensemble de nos abonnés, mais également sur le domaine de l'assainissement avec aussi, côté assainissement, un certain nombre d'installations qui ont 20, 25 ou 30 ans, où les populations raccordées ont évolué et où aujourd'hui nous avons effectivement des stations qui sont arrivées à saturation. Il y a donc encore de belles années devant nous quant aux investissements à faire, mais il faudra que chacun soit raisonnable car, à part de nous trouver des solutions miracles pour financer ce type d'opérations, moi je ne sais pas faire.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GALEAU, vous avez la parole.

M. GALEAU.- Moi, j'avais prévu d'intervenir sur plusieurs thèmes. Je le ferai donc à chaque fois.

Sur l'Assainissement, il est vrai que c'est quelque chose – nous nous en sommes aperçus chez nous – qui peut bloquer le développement d'une commune. C'est un sujet très important et qui peut devenir facilement polémique. Enfin, nous, nous nous posons la question de savoir si une réflexion ne pourrait pas être menée sur une meilleure répartition des moyens qui sont alloués à ce domaine-là. Est-ce que l'on n'investit pas trop sur Aurillac alors que d'autres communes souffrent d'un assainissement individuel non conforme quand il y a un équipement car parfois il n'y en a pas du tout ? Est-ce que l'on ne peut pas mieux investir de ce côté-là ? Parfois, pour certaines zones des communes, il y a des connexions possibles parce qu'un système collectif ne passe pas loin ; ne pourrait-on pas imaginer de se donner les moyens de connecter ces zones-là avec une densité d'habitat raisonnable ? Pourquoi favoriserait-on aujourd'hui Cueilhes qui va se construire sur Aurillac au détriment des zones périphériques déjà bâties ?

Il y a aussi des nouvelles techniques très performantes en assainissement individuel. Alors je ne suis pas le spécialiste en ce domaine comme l'est le Maire d'Arpajon, mais il est vrai que j'en entends parler puisqu'il y a quand même des gens qui s'y intéressent et qui se renseignent pour savoir qu'est-ce qu'ils pourraient installer chez eux. La question que je pose est la suivante : pourrions-nous leur apporter une aide ? sachant que les particuliers ne peuvent pas toujours suivre les nouvelles normes. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y a une fragilisation de la solvabilité de nos concitoyens. Effectivement, c'est peut-être à développer à ce niveau-là si nous voulons rester quand même sur de l'assainissement individuel dans certaines zones.

Que l'on développe la ville centre, moi je crois que, là, tout le monde est d'accord. On ne peut pas être contre. Mais je trouve dommage que ce soit parfois au détriment de la périphérie urbaine. Ce sont aussi des écoles, des commerces, des services publics qui sont en jeu. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROUME, vous pouvez intervenir.

M. ROUME.- Monsieur GALEAU, vous venez d'évoquer un certain nombre de choses qui relèvent de la satisfaction de besoins qui sont certainement exprimés dans votre commune.

M. GALEAU.- Entre autres.

M. ROUME.- Je comprends très bien le sujet que vous voulez évoquer. Ce qui me gêne dans votre intervention, c'est de chercher à opposer Aurillac avec les autres communes. Je trouve que c'est un petit dommage, et je vais vous dire pourquoi. Je crois que, depuis le passage du SIVM au District, et du District à la Communauté d'Agglomération, Aurillac a toujours fait des efforts pour ses réseaux d'eau et d'assainissement, a intégré des communes dont celle que vous dirigez aujourd'hui d'ailleurs, sans rechigner sur les investissements à opérer dans ces communes-là. Je ne citerai pas de noms de communes, mais chaque fois, par solidarité communautaire, les Elus d'Aurillac ont voté les investissements nécessaires pour ces communes qui intégraient la structure intercommunale, quelle que soit son nom à l'époque. Je trouve un petit peu dommage, Monsieur GALEAU, qu'aujourd'hui vous cherchiez à opposer la ville centre aux autres communes. Je crois que nous sommes dans le même bateau, nous sommes sur le même territoire, nous avons les mêmes engagements à prendre pour développer ce territoire, et ce n'est pas en procédant de la sorte que nous y arriverons.

La politique du « c'est toujours la faute de l'autre ; pas chez moi, mais chez les autres », cela ne fonctionne pas. C'est en réfléchissant ensemble qu'on obtient des résultats. Je reviendrai au début de votre intervention. Vous nous avez proposé de réfléchir ensemble, mais ce n'est pas ce que vous avez fait.

M. GALEAU.- Puis-je dire un mot ?

M. LE PRESIDENT.- Si vous voulez. Nous avons tout le temps, Monsieur GALEAU.

M. GALEAU.- Merci, Monsieur le Président. La question, elle n'est pas tellement une question de stratégie particulière d'opposition. Si c'est cela, je m'en excuse si c'est comme cela que c'est interprété. Effectivement, il y a des investissements conséquents et il va y en avoir aussi sur ma commune puisqu'une nouvelle station d'épuration à Espinat va voir le jour pour justement aider Ytrac à se développer au niveau collectif, et cela nous ne pouvons que le reconnaître et remercier la Communauté d'Agglomération de s'y investir autant, comme dans d'autres communes. La question pour moi était de savoir : est-ce que l'on n'investit pas trop sur Aurillac à un moment donné, au détriment de la périphérie ? La question, elle est là sur de la mesure. Après, moi, je n'ai pas effectivement l'histoire que vous avez et que vous avez développée, que vous avez dans la Communauté d'Agglomération. Mais, voilà, notre réflexion à nous, collective, elle était là-dessus : ne pourrait-on pas mieux répartir les moyens qui sont alloués au budget ? C'était la question de départ.

M. DESTANNES.- Je vais intervenir et, Monsieur le Président, vous conclurez.

Monsieur GALEAU, là, si vous voulez vous attaquer à ce sujet, et je ne pensais pas que nous en arriverions là ce soir, je vais être obligé de refaire, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire, un peu d'Histoire. Je vais être obligé de refaire un peu d'Histoire parce qu'il y a des moments je veux bien tout entendre, mais pas cela.

Je rappellerai dans une première phase qu'Aurillac et Arpajon représentent 80 % des recettes des Budgets de l'Eau et de l'Assainissement. Je pense qu'à ce jour nous sommes très, très loin dans les budgets de consacrer 80 % des Budgets de l'Eau et de l'Assainissement aux communes d'Aurillac et d'Arpajon.

Deuxième point. Je rappellerai également que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de la directive européenne, fait une obligation d'avoir notre installation de Souleyrie en conformité, c'est ce que l'on appelle la directive ERU. Ce sont des travaux obligatoires pour éviter d'avoir des

problèmes derrière. De toute façon, le montant de ces travaux est inférieur à ce que nous allons consacrer sur les 3 ou 4 prochaines années sur la Vallée de l'Authre qui concerne les communes de Jussac, Naucelles, Reilhac et Ytrac. Les quatre réunies, cela doit représenter environ, à ce jour, 5 M€ à investir. Il est évident que si nous avions tenu ce raisonnement-là en 1990 lorsque le District s'est créé nous serions restés, les deux communes d'Aurillac et d'Arpajon, seuls. Nous avions à l'époque un Budget de l'Eau et de l'Assainissement – qui était déjà la compétence du SIMM – parfaitement sain. Nous avions un autofinancement de l'ordre de 3 millions de francs à l'époque, chaque année, nous étions donc très à l'aise et nous assumions la totalité de nos travaux sans difficulté.

Lorsque nous avons créé le District, nous avons intégré la totalité des emprunts des 9 communes qui ont adhéré, dont Ytrac d'ailleurs, et la Commune d'Ytrac était particulièrement à montrer du doigt là-dessus compte tenu du volume d'emprunts qu'elle a transféré au District nouvellement créé, puisque tous les emprunts de l'Eau et de l'Assainissement ont été repris par le District. Tous ces emprunts-là, ceux de la Commune d'Ytrac en particulier, mais les autres communes étaient dans le même cas de figure, étaient sur le budget général. Au niveau de l'Assainissement, par le fait de passer de 2 communes à 11 communes, nous avons doublé le montant des annuités d'emprunts du fait de l'adhésion de ces 9 nouvelles communes. C'est-à-dire qu'avec une recette qui représentait un plus de 15 % supplémentaire nous avons encaissé pour le Budget de l'Assainissement 3 millions de francs supplémentaires d'emprunts. Inutile de vous dire que la Commune d'Ytrac – vous n'y étiez peut-être pas encore à ce moment-là – a été très, très heureuse de pouvoir alléger d'un seul coup, d'un seul, de quelques millions de francs son budget général puisqu'elle n'avait plus à s'occuper de l'Eau et de l'Assainissement. A l'époque aussi, la totalité de ces communes ont été très heureuses d'avoir la structure intercommunale pour résoudre leurs problèmes de qualité d'eau, voire d'extension de réseau et pour s'occuper de leur station. Alors venir nous dire aujourd'hui qu'il faudrait faire un peu plus d'efforts pour les communes périphériques, dont la vôtre, au détriment d'Aurillac et d'Arpajon puisque je considère la zone urbaine, c'est quand même un peu fort et je trouve cela malhonnête de votre part. Je suis très à l'aise pour le dire car, quand même, vu justement ce que nous allons réaliser sur l'ensemble de votre secteur, vous ne pouvez pas dire que nous laissons tomber les communes périphériques. Alors je n'y suis pour rien si à une époque, sur la commune d'Ytrac, il s'est fait n'importe quoi au niveau urbanisme et si on a laissé construire des maisons n'importe où, dans n'importe quelles conditions, sur des terrains totalement inadaptés pour faire de l'assainissement individuel. Ce que je vous ai dit et que j'ai dit en réunion publique l'autre fois lorsque nous sommes venus vous présenter le projet de la station d'Espinat, je le maintiens, je persiste et je signe, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas, pour la commune d'Ytrac pas plus que pour les autres communes, tant que je serai vice-président dans ce domaine-là, de passe-droit ; nous ferons ce que nous avons à faire pour essayer de résoudre les problèmes qui sont là aujourd'hui, mais nous n'irons pas plus loin.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DESTANNES. Je crois qu'il n'est pas bon, comme l'a rappelé Jean-Pierre ROUME, de tenter d'opposer la ville centre et les communes périphériques. L'intérêt de notre intercommunalité, c'est de les faire travailler ensemble. Je défie quiconque depuis 9 ans de me démontrer que nous aurions favorisé la ville centre au détriment des communes périphériques, et nous pouvons le prouver par les chiffres très facilement. Les charges de centralité, c'est d'abord le contribuable de la ville centre qui les supporte. C'est le contribuable aurillacois qui a le taux de Taxe d'Habitation le plus élevé, à plus de 22, c'est-à-dire presque 4 fois plus que la commune dans lequel il est le plus bas. Il faudra bien un jour le dire et en tirer des conséquences. Comme Président, moi je me suis toujours astreint à faire en sorte que chaque commune puisse trouver son compte à l'intérieur de l'intercommunalité, quel que soit le nombre de sa population, quelle que soit sa sensibilité politique. Nous avons fait des investissements, nous avons essayé de rendre des services partout où nous le pouvions. Ce n'est pas de la faute de la Ville Centre et de la Commune

d'Arpajon si nombre de communes périphériques étaient dans un état calamiteux en matière d'Eau et d'Assainissement. M. le Maire d'Ayrens est là ; il connaissait la couleur de l'eau à Ayrens il y a dix ans, ce n'était pas le seul. Je peux citer un certain nombre d'autres exemples pertinents. Je ne pense pas que le contribuable de Saint-Cirgues-de-Jordanne soit malheureux que la Communauté d'Agglomération ait mis 400 000 € à faire le réseau d'assainissement et d'eau dans le bourg centre pour 142 habitants ; 400 000 € divisés par 142 habitants, cela fait une somme conséquente par habitant. Je sais bien qu'une fois que c'est fait on n'en a plus rien à faire... Passez, circulez, il n'y a rien à voir... Je peux prendre les communes une par une. C'est facile ensuite, quand il y a une fuite d'eau, de dire : « c'est encore de la faute de la CABA ». C'est tellement facile ! C'est comme en matière agricole ; quand tout va mal, on dit – et pour ce coup-ci c'est vrai – : « c'est de la faute de l'Europe, de cette ignoble Europe qui n'apporte que 220 M€ de primes à l'agriculture cantalienne ». C'est le même type de raisonnement. Il faut arrêter ! Roger DESTANNES l'a rappelé, d'abord le SIVM a permis à Arpajon de rattraper son retard sur Aurillac ; ensuite, le District a permis à un certain nombre de communes, et d'abord à celle d'Ytrac, de faire des économies substantielles et de bénéficier d'investissements considérables. Comme l'a rappelé Roger, ce n'est quand même pas de la faute de la Communauté d'Agglomération si, lors du premier PLU de l'arrondissement d'Aurillac, c'est-à-dire celui d'Ytrac, il a été multiplié – et vous n'y êtes pour rien – le nombre de zones NB autour de la ferme de M. DUPONT ou de la propriété de M. DURAND. Il suffit de prendre votre POS pour savoir ce qu'il en est. Ce n'est pas de la faute de l'intercommunalité.

Alors ce débat-là, de temps en temps il est bon de l'avoir. Il est malheureux que la grève d'avion ait empêché le Maire d'Aurillac d'être là parce que je pense qu'il vous aurait dit la suite et le reste. S'il s'agit de revenir à des équilibres financiers, Messieurs les Maires des Communes périphériques, cela va être cruel. Ce n'est pas M. le Maire de Velzic qui me démentira ; qu'il aille regarder sa station d'épuration. Ce n'est pas le Maire de Crandelles qui me démentira. Ce n'est pas notre ami Laurent TELLIER qui est là qui me démentira sur l'état calamiteux du réseau d'eau et d'assainissement de Marmanhac qui était l'exemple type de ce qu'il ne fallait pas faire, où on faisait des trous partout, où on n'achetait pas les terrains, où on faisait des stations qui ne fonctionnaient pas et où ensuite, dès que nous sommes arrivés à la Communauté d'Agglomération, on a dit : « qu'est-ce qu'on attend pour faire le travail qui n'a pas été fait depuis 50 ans ? » Je peux les prendre une par une, mes chers Collègues, vos communes, je les connais. Je vois le maire de Mandailles ; veut-il que je lui décrive l'état de ses réseaux officiels et de ces réseaux officieux ? Il n'y est pour rien, il n'y était pas.

Alors entendez une bonne fois que le contribuable aurillacois participe largement à tous ces travaux sur les communes périphériques. Je crois que, comme Président de l'Agglomération, j'ai essayé depuis 9 ans de ménager profondément les équilibres entre les communes et la ville centre. Je m'y suis attaché, et parfois l'ancien Maire d'Aurillac n'était pas forcément tout à fait d'accord avec moi. Je crois que j'ai tenu le cap pour justement lui faire entendre que pour le développement de l'agglomération il fallait que nous fassions des efforts plus importants dans des communes qui avaient peu de moyens, qui avaient du retard sur certains équipements, et qu'il fallait aussi créer de l'investissement sur un certain nombre de communes. Monsieur le Maire d'Ytrac, l'un de vos adjoints m'a écrit par rapport à une desserte pour l'assainissement public ; je lui ai répondu que cela paraissait faisable et que nous le ferions parce que c'est tout à fait normal. Quand nous pouvons le faire, nous le faisons. Vous parlez d'assainissement individuel, vous nous dites qu'il faudrait faire plus pour l'assainissement individuel. L'assainissement individuel, par définition il s'appelle « individuel ». Cela ne veut pas dire que nous n'avons rien fait parce que nous devons être une des premières et une des rares Communautés d'agglomération à faire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Développement Durable, et qu'avons-nous fait ? Nous avons pris des dispositions spécifiques pour apporter une contribution aux particuliers dans le cadre de l'OPAH pour avoir une subvention sur l'assainissement individuel. Nous

l'avons donc fait. Je peux même vous dire que c'est un sujet qui me tient à cœur parce qu'au moment de la discussion de la loi sur le Grenelle 2 j'ai déposé un amendement sur l'assainissement individuel pour essayer de faire admettre par le Gouvernement que nous ne serions jamais dans les temps par rapport à la mise en conformité des assainissements individuels, qu'en particulier un certain nombre de retraités n'avaient pas 8 000, 10 000 ou 12 000 € pour refaire un assainissement et qu'il fallait donc essayer de mettre en place un système de prime. On m'a opposé l'article 40 ; l'amendement est passé à la poubelle. Ce sont donc des sujets que nous connaissons, auxquels nous sommes sensibles. Mais ne nous demandez pas aujourd'hui de faire plus pour l'assainissement individuel parce que cela veut dire quoi ? Cela veut dire augmenter la redevance d'assainissement, et on dira encore dans certaines communes : « dites donc, avec tout l'argent qu'on leur donne à la CABA, voilà ce qu'ils en font » et ce sont en général ceux qui en ont le plus profité d'ailleurs.

Il sera bon –je m'adresse à la Direction des Services– de préparer un relevé, comme nous l'avons fait il y a quelques années, des investissements faits sur chacune des communes et des charges sur chacune des communes et de mettre en face la population, le nombre d'habitants. Cette information-là, nous la diffuserons dans chacune de vos communes. En tout cas, tenter de dire que tout cela se fait au bénéfice de la Ville d'Aurillac est quelque chose de fondamentalement inexact, d'autant – et je peux en rajouter effectivement pendant des heures – que depuis des années c'est la Ville d'Aurillac qui, sur son territoire, assume et accepte les dossiers les plus difficiles et l'a fait autant qu'elle l'a pu et autant qu'elle le peut encore, et aujourd'hui si nous gérons à la Communauté d'Agglomération par exemple l'ensemble des aires d'accueil c'est jusqu'à ce jour la Ville d'Aurillac et la Commune d'Arpajon qui assument ces responsabilités ainsi que d'autres. Je pense qu'au niveau de la solidarité intercommunale ce ne sont certainement pas la Ville d'Aurillac et celle d'Arpajon qui méritent les leçons que vous avez tenté de leur donner.

Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur BESSAT, vous pouvez présenter les orientations sur le budget des TDMA.

M. BESSAT.- Je vais vous parler d'un sujet et d'un budget bien moins polémique... et bien plus apaisé que ceux de l'Eau et de l'Assainissement puisqu'il s'agit effectivement du sujet des TDMA.

L'année 2009 a été marquée, sur ce budget-là qui est un budget complémentaire au Budget Principal et n'oublions pas que des choses sont faites aussi sur le Budget Principal dans le domaine de l'environnement, par des choses nombreuses qui ont été faites et qui ont induit des coûts supplémentaires, notamment la contribution de la CABA pour la première année au SMOCE, également la dernière tranche de la constitution de la provision destinée à couvrir les éventuels frais de gestion et de charges de post-exploitation du CET de Tronquières. Nous avons également fait le travail autour de la lutte que nous mènerons jusqu'au bout – et je le redis très tranquillement – dans le prochain budget sur les odeurs au Centre de Tronquières puisque nous avons engagé 450 000 € – vous le savez – de travaux sur Tronquières, et nous continuerons l'an prochain à organiser et à mettre en place tous les travaux jusqu'à ce que nous arrivions non pas à une diminution des odeurs, non pas à une diminution des pollutions olfactives, mais à un arrêt total de celles-ci ; si cela doit prendre encore six mois de plus, cela prendra six mois de plus mais nous ferons tous les travaux nécessaires, et notamment avec l'investissement, si c'est utile, d'une deuxième torchère, et notamment également, si c'est utile, avec d'autres études complémentaires.

L'année 2009 a été marquée aussi par les investissements pour nos concitoyens, pour leur permettre de trier plus facilement, pour leur offrir des services nouveaux ; ce sont les services qui ont été offerts à la déchetterie des Quatre Chemins avec la collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) et la collecte des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ; système de collecte qui est maintenant mis en place et qui fonctionne très

bien avec un beau succès. De la même façon sur les DMS et les D3E, nous avons mis en place des partenariats sur Aurillac et Arpajon avec des associations de l'économie sociale et solidaire.

Malgré tous ces investissements réalisés l'année précédente, nous arrivons sur ce budget qui, par le passé, a lui aussi connu des difficultés d'équilibre, mais qui, là, pour le coup, dégage un excédent de 1,4 M€, malgré tous ces investissements et malgré tous ces travaux. Les investissements pour l'année 2010 ne devraient évoluer que très faiblement. Nous vous proposerons de rester, cette année encore, au niveau de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), en dessous de 8 %. Nous vous proposerons de ne pas augmenter cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, même si nous savons – et nous devons avoir la réflexion sur ce point – que, Tronquières finissant en 2011 et quelles que soient les solutions qui arrivent en matière de traitement des déchets depuis le SMOCE et les réflexions qui y sont menées, nous aurons une période tampon durant laquelle nous n'aurons pas de solution, et nous devons donc exporter ces déchets à des coûts qui ne seront, de toute façon, qu'en constante évolution, il faut bien se le dire. Nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires ; il faut aussi bien prendre conscience que la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) augmentera de façon exponentielle et que les coûts des transferts le seront également. Pour l'instant et pour l'année à venir, nous pourrions maintenir les taux en l'état. Pour les années suivantes, nous aurons de nouveau ce problème à voir.

Je terminerai en disant que nous ne toucherons pas non plus aux tarifs que nous avons fortement augmentés par rapport aux professionnels et que nous aurons, dans l'année 2010, l'aboutissement d'une grande réflexion que nous avons lancée fin juin de l'année dernière concernant l'organisation et l'optimisation du service de collecte. Les premiers éléments de réponse nous sont arrivés aujourd'hui et nous travaillons donc sur leur mise en place et leur traduction concrète. Cette traduction se mettra en place durant 2010 et affectera également notre budget en cours d'année ; des décisions modificatives devront donc être prises. Mais au final nous arriverons à maintenir cet équilibre-là.

Nous aurons aussi à réfléchir de nouveau à la Redevance Spéciale pour les professionnels, pour adapter notre situation à la tarification qui est proposée à ces clients et usagers professionnels.

Voilà ce que je pouvais dire très brièvement sur ce sujet qui est on ne peut plus apaisé.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Qui demande la parole ? M. GALEAU.

M. GALEAU.- Oui, il est apaisé le sujet, mais il n'est pas apaisant. Là-dessus, je ferai trois remarques. Moi, je trouve que les coûts d'exportation vers Montech ne sont pas si catastrophiques que cela ; cela d'autant plus qu'avec les biogaz qui sont récupérés par un phénomène de biomasse ils fabriquent de l'électricité qu'ils revendent donc et qui alimente à peu près une ville comme Montauban, c'est-à-dire 40 000 personnes. Cela, ça coûte 110 € la tonne, toutes taxes comprises, si j'ai bien lu les chiffres, y compris la TGAP ; traitement, transport et TGAP, cela correspond à 110 € la tonne. Cette TGAP n'augmentera pas à Montech.

M. BESSAT.- C'est faux.

M. GALEAU.- Cette TGAP n'augmentera pas à Montech parce qu'il y a un côté écologique, étant donné qu'ils fabriquent de l'électricité avec le biogaz. Si nous conventionnons avec eux sur plusieurs années, ce tarif reste le même. Nous ne savons pas effectivement, dans les 4 à 5 ans à venir, ce que le coût peut devenir, mais il y a quelques années pendant lesquelles ce coût sera stable. J'ai rencontré le directeur de l'exploitation de Montech qui me l'a certifié, ou alors il ment. Il faudra que nous le voyions ensemble à ce moment-là. Après, je veux bien voir cela, si ce sont des conneries... Moi, je crois que cela coûtera quand même moins cher, de

toute façon, que de gérer deux centres d'enfouissement dans la construction, l'entretien et ensuite toutes les réparations diverses et les aménagements divers qu'il faut faire pour faire face aux nuisances qui vont être générées de ce fait.

Deuxième remarque. Le Schéma départemental, il peut tout à fait être révisé. Encore faut-il en faire la demande tout simplement. A notre sens, nous pouvons exporter les déchets le temps de trouver des solutions viables qui nous rassemblent plutôt que celles qui nous divisent. Il en existe et il suffit d'y travailler ; là, je puis vous assurer de mon total engagement si nous réouvrons ce dossier et que nous travaillons à des solutions alternatives et viables, et, comme je l'ai dit, qui nous rassemblent plutôt qu'elles ne nous divisent.

La troisième remarque, je la situe sur la taxe, la TEOM. Cette taxe ne nous rend pas responsables. Elle ne rend personne responsable et n'inscrit personne dans le cercle vertueux du tri et du recyclage. La Redevance Incitative, par contre, permet souvent de réduire les déchets à la source puisque le consommateur réfléchit à deux fois avant d'acheter les produits qui vont générer trop de déchets et obligera les producteurs à récupérer de ce fait à moyen terme. De toute façon, partout où elle est installée, il y a, a minima, 40 % de déchets en moins dans les poubelles. Je pense qu'on peut considérer que cette méthode est responsable et tout à fait efficace. Elle est d'ailleurs défendue par Europe Ecologie, si j'ai bien compris. Voilà, j'en finirai ainsi sur ce domaine-là. Merci.

M. LE PRESIDENT.- M. ROUME a demandé la parole.

M. ROUME.- Par rapport au débat sur les orientations budgétaires sur les déchets qui nous ont été présentées par M. BESSAT, j'aimerais dire deux choses.

D'abord, il y a eu beaucoup de gêne pour les résidents proches du Centre de Tronquières, et ce n'est pas peu dire parce que c'était vraiment insoutenable. On doit reconnaître que la CABA a trouvé des solutions qui ont atténué les choses de façon conséquente et s'engage à aller plus loin si c'est nécessaire, si ce qui a été fait ne suffit pas. Ceci dit, nous pouvons nous le dire tranquillement entre nous : c'est une vision à court terme parce que, sur le Centre de Tronquières, il faudra faire des aménagements beaucoup plus conséquents et pendant de nombreuses années le jour où il faudra fermer le centre et ce jour-là est proche.

La deuxième chose, c'est qu'effectivement nous exportons certains de nos déchets à Montech. Moi, je le dis sincèrement : nous n'avons pas le choix, nous n'avons pas pu faire autrement, mais cela me met hors de moi parce que, si on fait le bilan carbone du transport des déchets dans la région de Montauban, moi, je m'excuse mais il y a certainement d'autres solutions à trouver. Alors je veux bien entendre, Monsieur GALEAU, qu'à Ytrac effectivement, puisqu'il faut appeler un chat un chat, le projet de Branviel gêne ; d'ailleurs, nous serions aveugles et sourds si nous ne nous en rendions pas compte. Je veux bien que nous réfléchissions ensemble à d'autres solutions, mais si ces autres solutions doivent être d'exporter les déchets ailleurs, moi je ne ferai pas partie du débat. Si ces autres solutions doivent reporter aux calendes grecques toute décision de traitement nouveau dans le Bassin aurillacois je ne participerai pas au débat parce qu'on peut aller très loin dans la réflexion. Vous savez, aujourd'hui il y a des chercheurs qui travaillent et qui considèrent que d'ici quelques dizaines d'années les déchets seront une source d'énergie nouvelle et que ce sera quelque chose de très positif. Sauf que si on attend toujours la fin du travail des chercheurs et de la recherche pour décider des investissements et décider des moyens de traitement efficace on ne fait jamais rien parce que ce n'est jamais fini la recherche. L'humanité a évolué comme cela, toujours en cherchant et en trouvant.

Dernière chose que je voulais dire. Il est incontestable que le tonnage global des déchets en France et au-delà va diminuer. C'est incontestable. C'est dû d'une part aux efforts de tri à la source qui ont été faits par différentes collectivités, dont la Communauté d'Agglomération d'Aurillac, même si nous pouvons améliorer les choses. J'ai envie de dire que nous serons quand même assez vite au taquet. Mais je crois que c'est dû aussi au fait que, pour le coup, la grande distribution réfléchit depuis des années à diminuer de 25 ou 30 % le poids de ses emballages qui seront souillés à la sortie pour en diminuer le tonnage. Cela existe aussi. Il y a même aujourd'hui certains magasins de discount qui ne mettent plus d'emballages d'ailleurs, mais pourquoi pas ? moi, cela ne me dérange pas.

M. GALEAU.- Ou il y a d'autres grandes surfaces qui les récupèrent.

M. ROUME.- Elles les récupèrent pour les traiter derrière. Monsieur GALEAU, je vais vous dire comment fonctionne la filière de recyclage en Europe. La filière de recyclage, ce n'est pas compliqué : quand cela rapporte de l'argent, on recycle ; quand cela ne rapporte pas de l'argent, on met le déchet dans un centre d'enfouissement technique. C'est aussi simple que cela. Ce n'est pas la peine de se poser plus de questions.

M. GALEAU.- C'est pour cela que je milite pour la Redevance Incitative.

M. ROUME.- Moi, la Redevance Incitative, elle me pose question parce que c'est encore une fois le citoyen qui est pénalisé, mais nous ferons le débat là-dessus. Je termine, Monsieur GALEAU. Moi, je pense très sincèrement que tous ces éléments réunis feront que, de toute façon, nous ne ferons pas l'économie d'un centre... alors je ne sais pas comment dire, ou d'enfouissement ou de traitement des déchets ultimes dans le Bassin aurillacois. De toute manière, c'est une nécessité. On va le dire tranquillement, si ce n'est pas à Branviel, on peut le déplacer de 15 km, mais il y aura exactement les mêmes réactions qu'il y a sur votre commune. S'il n'y a pas un travail de fond d'information fait auprès des populations, et y compris des habitants de votre commune, nous aurons toujours les mêmes réactions, et un jour il faudra bien que nous prenions nos responsabilités et que nous décidions d'avancer. Parce que si nous ne faisons rien, là je pense qu'effectivement nous allons à la catastrophe. Moi, sincèrement, en tant qu' élu aurillacois, je ne me satisferai pas de voir circuler des camions entre Aurillac et Montauban quasiment au quotidien parce qu'à terme ce sera cela, et pourquoi pas ? nous pourrions aussi récupérer les déchets des départements limitrophes pour les amener à Montauban aussi puisque paraît-il que là-bas c'est ce qui se fait de mieux.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. Monsieur BESSAT, vous avez la parole.

M. BESSAT.- Monsieur le Président, je ne confondrai pas le débat d'orientations budgétaires de la CABA avec celui du SMOCE. Je resterai ici dans le cadre qui nous est défini, tout en répondant malgré tout aux questions qui sont soulevées dans l'Assemblée.

Par rapport à ce qui est de l'exportation des déchets, je partage tout à fait l'avis de notre collègue Jean-Pierre ROUME, et en le précisant. Aujourd'hui, l'exportation des déchets coûtera à la collectivité exportatrice une somme qui sera, de fait, obligatoirement en constante évolution, et ceci au moins pour trois raisons :

- La première, c'est l'augmentation inéluctable à mon sens du coût de transport du fait de l'augmentation du coût du carburant. Il me semble que cela me paraît être inscrit dans le marbre.
- La deuxième raison, c'est l'augmentation inexorable de la même façon du coût que nous aurons à payer à la société DRIMM compte tenu, d'une façon ou d'une autre, de la pression environnementale qui s'exerce sur leur site qui, soit dit en passant, est dans une superbe forêt à Montech, à 500 mètres d'un site classé au Patrimoine Mondial de

l'UNESCO que sont les pentes d'eau de Garonne. Je referme la parenthèse. Ces coûts-là seront obligatoirement en augmentation du fait de l'augmentation constante de la pression environnementale – et tant mieux qu'il y ait une pression environnementale – et des mises aux normes qui seront totalement obligatoires, comme on a pu le voir sur les 20 dernières années. L'installation de récupération et de valorisation du biogaz dont vous parlez, elle est tout à fait récente. L'installation a moins d'un an et la valorisation a moins d'un an. Dans 5 ou 6 ans, on sait pertinemment qu'on leur demandera d'aller encore plus loin en termes de réduction des nuisances des envols et en termes de réduction des nuisances olfactives. Ces coûts qu'ils auront, ils nous les répercuteront automatiquement.

- Ne nous leurrions pas non plus. Là, je fais une petite parenthèse. Cette année, c'est la première année, ils ont répondu au marché. Ils ont mis le pied dans la boutique, et pour le faire ils ont peut-être fait des tarifs qui étaient relativement avantageux et qu'ils ne pourront pas nous maintenir vraisemblablement très longtemps car à 110 € – chiffre que vous avancez et qui est juste – je me permets un élément de comparaison ; par rapport au coût réel que cela a chez nous, c'est simplement le double puisque le coût réel de la tonne enfouie à Branviel... pardon, à Tronquières...

M. DESTANNES. - Tu as juste pris un peu d'avance...

M. BESSAT. - Non, je ne suis pas dans ce débat-là. Le coût réel de la tonne enfouie à Tronquières est de 55 € pour 110 € pour un transport au départ de Tronquières.

Une chose tout de même sur la TGAP. Je voudrais quand même corriger juste un aspect. Vous avez raison de dire que, lorsque nous envoyons nos déchets là-bas, à Montech, la TGAP est moins importante qu'elle ne l'est ici à Aurillac parce qu'effectivement ils ont cet équipement de récupération et de valorisation du biogaz. Simplement, l'augmentation sera de la même façon constante. C'est simplement la base pour eux qui est de moindre importance. Mais l'augmentation de la TGAP sera linéaire, quel que soit le niveau de TGAP ; que nous soyons frappés à 50 € la tonne parce que nous n'avons aucun équipement, à 30 € la tonne ou à 10 € la tonne parce que nous avons des équipements performants, l'augmentation qui sera de 20 % chaque année s'appliquera de façon linéaire. L'augmentation, elle est donc sur la base qui, certes, est moins importante à Montech.

Un élément pour finir sur ce point-là. Effectivement, moi je trouve, comme le disait M. ROUME, qu'exporter les déchets cela me paraît plus que contradictoire et cela me paraît même contradictoire par rapport à des politiques que nous essayons de mener ; je penserai ici simplement au Plan Climat et au Bilan Carbone que nous sommes en train de lancer. Nous lançons un Plan Climat et en même temps nous nous mettons à exporter des déchets. Nous arrêtons l'un ou l'autre, mais les deux me paraissent relativement peu cohérents.

Par contre, trois choses pour finir là-dessus sur ce budget-là.

Nous avons une charte du compostage et une politique de compostage qui est en plein développement et que je vous encourage tous à développer, et que la Commune d'Ytrac a très bien développée avec 90 nouveaux membres qui adhèrent à cette charte, et que je vous encourage tous à signer et à valoriser parce que cela a de réelles conséquences sur les tonnages à traiter au final puisque nous estimons entre 3 et 10 kg suivant la composition du ménage par semaine les déchets détournés par ce biais-là. Cela a donc une vraie importance.

Par ailleurs, il y a deux autres projets que nous mènerons dans le cadre de ce DOB, et il est utile d'en parler. C'est le projet et le travail suite à l'étude du Cabinet GIRUS de la création d'une ressourcerie sur le territoire de la CABA pour que nous puissions, nous aussi, rentrer dans ces filières de retraitement des déchets ; toujours, à l'issue de cette étude d'optimisation et de valorisation des déchets, suite à GIRUS, nous aurons la réflexion concernant la mise en place d'une déchetterie mobile.

Voilà. Je m'arrêterai là parce que ce sont les points qui touchent aux éléments du dossier CABA et de ce qui est de sa compétence. Pour d'autres éléments, nous nous voyons demain soir et nous pourrons en débattre demain soir par rapport aux autres éléments qu'évoquait Jean-Pierre ROUME.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DABERNAT, vous avez la parole.

M. DABERNAT.- Je ne veux pas alimenter puisque, là, il y a eu plusieurs éléments qui concernent plus spécialement le SMOCE et les intercommunalités qui en font partie. Mais si cela vous paraît utile, je me mets à disposition pour rencontrer la totalité des membres de cette Assemblée, en partenariat avec d'autres membres du SMOCE, pour faire le point exact sur l'avancement de nos dossiers, sur nos difficultés, sur nos compléments de dossiers que nous devons mettre en place et sur les souhaits du Syndicat en matière de traitement des déchets.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DABERNAT. Y a-t-il d'autres demandes d'explications ? Simplement, pour clôturer ce débat, de toute façon il est toujours bon qu'il y ait ces débats parce que cela remet les pendules à l'heure. Le premier élément par rapport aux orientations budgétaires, c'est la volonté, au cours de l'année 2010, de faire de nouveaux investissements sur le Centre de Tronquières parce que, moi non plus, comme Vincent BESSAT, je ne veux pas interférer sur les orientations budgétaires et le débat à l'intérieur du SMOCE ; mais, pour nous, ce qui est de notre compétence aujourd'hui, c'est de faire en sorte que le Centre de Tronquières puisse être terminé dans les meilleures conditions possibles et que nous fassions les investissements maximum pour continuer à lutter contre les nuisances que peuvent subir les riverains, et c'est ce qui est prévu dans ces orientations budgétaires avec le lancement de la consultation pour la réalisation de la deuxième torchère. C'est un centre – je vous le rappelle – qui a été lancé il y a une trentaine d'années, à une époque où on prenait moins de précautions que l'on en prend aujourd'hui. Quand nous sommes arrivés aux affaires en 2001, j'ai pu constater qu'il n'y avait pas beaucoup de mesures qui avaient été prises puisque la réalisation par exemple de la torchère nous l'avons décidée après le début de notre mandat et que pratiquement rien n'avait été fait auparavant. Au cours de l'année 2010, nous allons accélérer au maximum la réalisation d'une deuxième torchère pour régler le problème des biogaz et faire en sorte que, surtout, en cas de panne parce qu'il y a quand même un certain nombre de pannes à répétition de la première, il puisse y avoir un traitement constant sur les lieux avec aussi des procédés de pulvérisation à reprendre et à améliorer pour arriver à ce que nous voulons, c'est qu'il n'y ait plus de nuisances.

Sur le reste, moi je note très simplement – il suffit d'ailleurs de consulter les sites dans les différents départements, et les sites associatifs sont aussi très intéressants parce qu'on y voit vraiment tout, surtout quand on ne veut pas de tel ou tel équipement – que le Lot exporte des déchets, que l'Aveyron a fermé son centre d'enfouissement et même s'ils réfléchissent à d'autres possibilités il n'y a strictement rien pour l'instant et ils exportent des déchets, que le Puy-de-Dôme est dans la situation que nous connaissons, et que dans notre beau pays de France ce sont les Départements qui ont la plus faible densité de population qui ont le plus de problèmes pour trouver des sites pour régler le problème des déchets, pendant que les grandes agglomérations, que ce soit Paris, que ce soient les Yvelines, réalisent de grandes unités...

M. ROUME.- Pas Marseille quand même.

M. LE PRESIDENT.- J'allais y venir mais, tu sais, le Sud est particulier... Mais en tout cas les grandes agglomérations et les grandes métropoles ont manifestement beaucoup moins de difficultés à installer des centres de traitement de déchets que dans nos zones rurales ; ce qui, aussi, mérite réflexion, parce que manifestement il est beaucoup plus difficile de faire quoi que ce soit, du centre de traitement des déchets à la réalisation de zones d'activités ou même à la réalisation de routes ou de toute une série d'équipements ou de carrières dans des zones à faible densité de population que dans des zones à grande densité. On pourra en tirer les conclusions sociologiques que l'on voudra, je n'irai pas au-delà.

Quant aux procédés de traitement, vous savez, on a tout entendu depuis dix ans, depuis en tout cas avril 2001 en ce qui me concerne ici. J'ai entendu les détracteurs de l'incinération qui promouvaient l'enfouissement devenir les adversaires acharnés de l'enfouissement, les zéloteurs de la thermolyse devenir muets après qu'on leur ait démontré par des expériences extérieures que la thermolyse – qui était le procédé miracle que l'on nous a vanté ici dans les années 2001-2002 – c'était l'avenir du traitement des déchets, c'était la solution miracle, économique, écologique, performante ; cela ne marchait pas en Allemagne, mais le miracle devait se produire en France ; les Allemands étant particulièrement stupides, ils ne savaient pas le faire marcher, et nous, nous allions donc le faire marcher. On a vu la catastrophe que cela a donné par rapport au Lot qui s'est retrouvé sans aucune solution pour de très longues années. On entend donc tout parce qu'évidemment cela ne fait pas plaisir d'avoir une unité de traitement de déchets, et donc, quelle que soit la solution, on veut l'éloigner de notre beau département. Ce qui est logique, ce qui est solidaire et ce qui est constructif... C'est un débat récurrent. Pour l'instant, nous utilisons et nous utiliserons davantage effectivement l'expédition à Montech. Je dirai : encore heureux que nous ayons pris la décision d'aller visiter Montech il y a deux ou trois ans et de trouver des solutions temporaires et provisoires parce que personne ne nous avait signalé cette possibilité. Mais si tous les Départements de France prennent la même solution, il faudra d'autres forêts telles que celle de Montech pour accueillir notamment les usines d'incinération parce que je reste toujours convaincu qu'en l'état en tout cas c'était et c'est la bonne solution et que ce sont les mêmes, géographiquement en particulier, qui ont tout fait pour que ça n'existe pas. Alors, ensuite, c'est un peu facile de dire : exportons. Nous le ferons tant que nous ne pourrons pas faire autrement, mais encore une fois – et j'en terminerai là-dessus – ce sont bien les habitants d'Aurillac et d'Arpajon qui, eux, ont eu et ont à subir un certain nombre de nuisances, et qu'ils préféreraient, eux, avoir des zones d'activités productrices de ressources fiscales pour les communes d'Aurillac et d'Arpajon, mais ceci est un autre débat ; c'est celui, plus globalement, de la solidarité territoriale. Nous aurons donc certainement l'occasion de revenir un certain nombre de fois sur ces intéressants sujets. Comme il s'agit d'orientations, il n'y a pas la nécessité de voter.

Sur les orientations pour le Budget du PLIE que je vais présenter rapidement en l'absence du Président du PLIE, Alain CALMETTE, c'est un budget qui est simple, qui, pour beaucoup, découle d'une convention pluriannuelle avec le Fonds Social Européen. Je dois dire que je peux rendre hommage au Directeur du PLIE et à son équipe ; il y a un travail considérable qui est accompli en direction de nos concitoyens qui ont le plus de difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle et économique, ils font vraiment du très, très bon travail, et c'est un travail très difficile.

Au point de vue de l'orientation budgétaire, nous aurons pour 2010 une stabilité de notre contribution financière puisque c'est une subvention du Budget Général à hauteur de 100 000 €, plus les prestations en nature (locaux et moyens en logistique) que nous apportons. Je dirai que par rapport au plus social qui résulte du travail effectué par le PLIE, c'est un investissement particulièrement positif. Je crois que si nous pouvons continuer dans cette voie ce sera une très bonne chose, et en tout cas c'est le souhait que nous pouvons avoir. Alors il y a une difficulté budgétaire, c'est que les financements du FSE arrivent avec un retard considérable ; ce qui fait que nous devons faire la liaison.

Sur le Budget des Campings, je vais demander à M. DALL'AGNOL, spécialiste ès tourisme, d'en présenter les orientations.

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. 2009 a été une bonne saison touristique, due entre autres à l'allongement de la saison et à la location des mobil-homes. Grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement, le déficit d'exploitation a pu être contenu. Je vous rappelle que ce budget reçoit une aide du Budget Général à hauteur de 105 000 €. Pour 2010, nous partirons vers une reconduction de ces équilibres, vers le maintien des investissements pour maintenir une certaine qualité des équipements. A noter aussi le passage de l'Office de Tourisme d'une structure associative à un EPIC dans un souci de synergie avec les actions de la CABA. Voilà ce que je pouvais dire là-dessus.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y aura donc pas davantage de dépenses du Budget Général vers le Budget des Campings ? Tu as l'air dubitatif, cela m'inquiète.

M. DALL'AGNOL.- Nous essaierons de mener la même politique, en faisant bien attention au fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Cela, ce n'est pas une réponse très satisfaisante. Y a-t-il des questions sur les campings ? Non. Je passe au Budget des Transports. Je demanderai à Bernard TIBLE de nous faire le point de ce gros budget.

M. TIBLE.- S'agissant du Budget des Transports, le constat qui peut être fait, c'est qu'en 2009 c'est un budget qui est revenu quasiment à l'équilibre, avec une inversion de ce que nous avons observé en 2008 puisqu'en 2008 nous avons un tassement du Versement Transport et nous avons eu un indice de revalorisation du versement de la dotation d'équilibre à l'exploitant qui avait été très important. En 2009, le scénario inverse qui s'est produit a conduit à un équilibre ; mais lequel équilibre reste quand même assez fragile. A noter un reversement qui a été fait – je le note comme cela pour information, mais il ne sera pas pérenne et reconduit – du fait que STABUS était assujettie à la TVA et est passée à la taxe sur les salaires. Cela a donc permis à l'autorité organisatrice de récupérer un reversement au titre de la TVA qui était sur la dotation pour les exercices 2006 et 2007.

Comme je l'ai dit, le budget pour 2010 devrait être équilibré, mais avec un investissement qui sera relativement limité. Je rappelle qu'à l'occasion du nouveau contrat l'investissement avait été réalisé en masse ; nous avons donc pris une avance certaine. Dans les besoins que nous pouvons voir aujourd'hui, vous l'avez évoqué tout à l'heure, il y a tout ce qu'il va falloir mettre en oeuvre en matière d'accessibilité et il y a le projet vélo qu'il faut que nous arrivions à finaliser.

Il faut aussi noter que 2010 sera la première année pleine avec une extension aux circuits de transport scolaire sur les deux communes qui sont rentrées, Labrousse et Vezels-Roussy, et que nous aurons à mettre en oeuvre des aménagements de circuits de transport scolaire sur les communes de Naucelles et Sansac.

Voilà ce que l'on peut dire sur ce budget. A noter – vous l'avez aussi indiqué dans vos propos, Monsieur le Président – les prix des carburants qui repartent à la hausse et qui pourraient être de nature à modifier les indices de revalorisation pour les années futures du versement de la CABA à STABUS. Je crois qu'il faut bien rappeler qu'il faut être extrêmement prudent sur ce budget.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur TIBLE. Y a-t-il des questions sur ce budget qui est lourd et qui a nécessité des investissements considérables ? Je pense que nous avons un équipement qui fonctionne correctement. La STABUS travaille bien.

Sur le vélo, il y a des projets. J'ai rencontré « Monsieur Vélo » du Ministère au Sénat il y a deux jours. Nous aurons peut-être des moyens de nous faire aider pour essayer de lancer de nouvelles opérations.

Sur les orientations pour le Budget de l'Aéroport que je vais rapporter en l'absence du Vice-Président chargé de l'Economie qui est bloqué par des problèmes aéroportuaires, il est difficile d'avoir de véritables orientations puisque c'est un budget qui a été créé en juin 2009, quand nous avons repris la gestion de l'aéroport à la suite de la résiliation de la Chambre de Commerce et d'Industrie. D'abord, le solde des comptes produits par la CCI pour la période antérieure n'a pas été restitué à la CABA, bien que le bilan de sortie ait été arrêté par le Comité de Gestion. Cela veut dire qu'il y a une somme de 150 000 € environ qui, selon les engagements de la CCI, est aujourd'hui consignée sur un compte bloqué. Faute de fonds de roulement, c'est la trésorerie de l'Agglomération qui supporte l'ensemble du décalage entre charges et produits liés à l'exploitation de l'aéroport. Cela, c'est une constatation.

Ceci étant, l'intégration du personnel de l'aéroport dans la Communauté d'Agglomération s'est faite dans de bonnes conditions, je crois à la satisfaction à la fois du personnel et de la Communauté d'Agglomération.

Au point de vue des orientations budgétaires, c'est quand même assez simple parce qu'on peut estimer qu'il y a un solde à trouver de 210 000 € qui doit être couvert en trois tiers : Conseil Général, CCI et Communauté d'Agglomération en ce qui concerne le fonctionnement. L'investissement, c'est autre chose puisqu'il est à moitié Conseil Général et à moitié Communauté d'Agglomération, et nous avons obtenu des concours de l'Etat dans le cadre du CPER. Et puis, au cours de cette année 2010, il faut relancer la DSP pour la ligne aérienne. Il est noté dans le rapport qui vous est présenté que le contrat qui avait été signé entre la CCI et la Compagnie Airlinair pour la gestion de l'aéroport, pas pour la ligne, faisait en sorte que ses exigences n'étaient pas toutes rémunérées à leur juste valeur. Très simplement, par exemple, lorsqu'il y a des retards imputables par exemple à la Compagnie, cela nous amène bien évidemment à avoir sur place du personnel plus longtemps ; tous ces retards ont donc finalement un coût sur la gestion de l'aéroport. Nous essaierons, au cours de l'année 2010, d'améliorer la situation. L'équilibre sera assuré avec un coût d'environ, en ce qui nous concerne, 70 000 €.

Nous relancerons la consultation sur la délégation de service public. Très clairement, le Conseil Général et la CCI qui ont dû prendre acte que nous prenions la gestion de l'aéroport ne souhaitent pas que nous nous occupions de la délégation de service public sur la ligne. Ce qui fait qu'ils en assumeront la responsabilité. Nous étions prêts à le faire, mais s'ils veulent le faire ils le font, et ils le feront, sachant que j'ai vu le Préfet pour que l'appel d'offres soit un appel d'offres ouvert permettant à la concurrence de s'exercer avec plusieurs types d'avion, que ce soit en capacité, que ce soit par rapport à diverses compagnies, et que nous ne soyons pas soumis au fait d'être obligés de n'avoir qu'un candidat parce que, quand il y a un appel d'offres et un candidat, en général c'est le candidat qui dicte ses conditions et pas l'inverse. J'ai eu l'accord du Préfet là-dessus, j'espère que ce sera suivi d'effet. Voilà pour l'aéroport.

Voilà ces orientations qui nous amèneront le 1er avril à discuter du budget, après une nouvelle réunion de la Commission des Finances qui aura lieu incessamment, à laquelle je vous invite à participer puisque la précédente n'avait pas été suivie par un nombre considérable d'élus, mais cela peut s'améliorer.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2010/16.

DELIBERATION N° 2010/17 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION ECLAT ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération sur le renouvellement de la convention cadre triennale avec l'Association ECLAT et le versement d'une subvention pluriannuelle de fonctionnement. Il s'agit de la poursuite de la contractualisation avec l'Association ECLAT. Je vous rappelle que c'est une convention qui liait l'Association ECLAT avec l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne, le Conseil Général du Cantal et la Communauté d'Agglomération pour la période 2007-2009. Nous sommes en 2010 et nous sommes en négociation pour valider une nouvelle convention, sachant qu'il y a de moins en moins d'argent, nous l'avons rappelé lors du débat d'orientations budgétaires, que l'Association ECLAT souhaite avoir davantage de moyens pour développer à la fois le festival et le fonctionnement du Parapluie et qu'il va falloir essayer de trouver de l'argent pas forcément dans les caisses de la Communauté d'Agglomération. Nos partenaires, que ce soit l'Etat, la Région ou le Conseil Général, sont sur une base de maintien des subventions 2009 pour les trois ans qui viennent.

Nous étions, nous, à 500 000 €. Nous proposons de monter à 510 000 €. Je suis convaincu qu'il faudra certainement, à un moment ou à un autre, augmenter un peu, ne serait-ce que pour le 25ème anniversaire parce que, cet été, c'est le 25ème anniversaire d'ECLAT, il est donc souhaitable qu'il y ait une édition encore plus réussie que la précédente qui a pourtant été particulièrement réussie. Il y aura donc peut-être à trouver quelques crédits exceptionnels pour faciliter le 25ème anniversaire. Cela le mérite bien.

Il s'agit donc, par cette convention, de nous autoriser à engager sur trois ans 1 530 000 €. C'est le concours financier le plus important que nous apportons à une manifestation. C'est un choix que nous avons fait en prenant la suite de la Commune d'Aurillac dans le financement de l'Association ECLAT. Nous aurons, pour cette 25ème édition, un nouveau président de l'association puisque ce sera Catherine TASCA, ancien Ministre de la Culture et Vice-Présidente du Sénat, qui a accepté d'assumer dorénavant la présidence d'ECLAT à partir de cet été. Je compte un peu sur elle pour nous aider à trouver des financements, que ce soit au Ministère de la Culture ou ailleurs, parce que nous en aurons bien besoin.

Je rappelle que la Ville d'Aurillac apporte en prestations de services autour de 300 000 €, que le Conseil Général doit être à 130 000 €, et la Région est à 200 000 €. C'est-à-dire qu'il manque, dans le tableau qui vous est joint, l'évaluation de ce qu'apporte la Ville d'Aurillac en prestations, qui est autour de 300 000 €. C'est-à-dire que CABA + Ville cela fait plus de 800 000 €. L'Etat, c'est la première subvention puisque l'Etat est à 560 000 €. Mais il est vraiment indispensable de maintenir le financement pour pouvoir fonctionner. Je vous rappelle que nous fonctionnons toute l'année maintenant avec le Parapluie et qu'en ce qui concerne les spectacles nous fonctionnons aussi, en dehors de la semaine du Festival, sur les préalables dans un certain nombre de communes du département et de l'agglomération.

Y a-t-il des questions sur cet important investissement en fonctionnement ? puisque c'est quand même plus de 1,5 M€ sur les trois ans qui viennent.

M. GRANIER.- Monsieur le Président, pourriez-vous nous rappeler le nombre de personnes qui viennent voir le Festival de Théâtre de Rue à Aurillac ?

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas un chiffre précis, mais les estimations tournent en moyenne, selon les années, autour de 120 000 à 130 000 personnes. Au niveau des retombées économiques, les éléments de calcul, c'est beaucoup par les établissements bancaires et en particulier par le Crédit Agricole par rapport à l'utilisation des cartes que nous les avons, il y a aussi le tonnage des déchets mais ce n'est pas forcément le meilleur compteur. Mais le compteur financier, il est pour l'instant en régulière augmentation. On peut dire que, sur l'année 2009, nous avons eu une édition particulièrement réussie parce qu'il y a eu du beau temps, il y a eu beaucoup de monde, il y a eu une bonne qualité de spectacles et très peu d'incidents. Il faut dire que nous avons heureusement maintenant une manifestation qui est de plus en plus festivièrè et qui a petit à petit abandonné un certain nombre de difficultés par rapport à des marginaux que nous connaissons aujourd'hui beaucoup moins. Les retombées économiques sont tout à fait évidentes et très au-delà de la commune d'Aurillac puisqu'il y a des gens qui viennent de très loin et qui ne s'installent pas forcément sur les campings d'Aurillac, dans les hôtels d'Aurillac ou ceux de la proche périphérie, qui vont souvent beaucoup plus loin. Le développement économique paraît donc tout à fait évident. Nous avons une image dans le Théâtre de Rue qui est qu'Aurillac est le festival reconnu comme la plaque tournante de ceux qui font le marché des spectacles, et nous avons tout intérêt à maintenir cette première place. Le théâtre de rue est devenu dans les arts quelque chose qui s'est développé avec un certain nombre de villes qui s'y sont mises et dont certaines ont des moyens très nettement supérieurs à ceux de l'Agglomération d'Aurillac. Nous avons donc tout intérêt à faire le maximum pour nous maintenir au premier niveau. Je pense que les renforts que nous allons avoir peuvent nous aider à y contribuer, en particulier au niveau de la communication.

Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne le lancement de la consultation pour la fourniture et la pose du mobilier de la Médiathèque communautaire. Monsieur DESTANNES, vous pouvez la rapporter.

DELIBERATION N° 2010/18 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE
Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Il vous est rappelé que nous avons attribué tous les lots concernant les travaux. Mais il y a un lot pour lequel nous n'avons pas souhaité lancer tout de suite la consultation, c'était le lot sur la fourniture du mobilier, tout simplement pour éviter d'avoir à stocker du mobilier pendant plusieurs mois, voire, entre le moment où nous aurions choisi l'entreprise, en voir une disparaître. Après une étude avec le maître d'oeuvre et les futurs utilisateurs, il a été décidé de faire un marché qui serait décomposé en deux lots distincts :

- un lot n° 1 pour des mobiliers destinés aux espaces publics, c'est-à-dire du mobilier spécifique en particulier pour tout le rangement des livres et autres documents.
- un lot n°2 pour des mobiliers destinés aux espaces administratifs et privés.

L'estimation globale de l'ensemble de ces deux lots est de l'ordre de 500 000 € hors taxes. Il est donc nécessaire de procéder, pour la réalisation de ce projet, à la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles du Code des Marchés Publics.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter la décomposition des lots figurant dans le tableau indiqué dans la délibération, avec ces deux lots :

- Lot n°1 : Mobiliers destinés aux espaces publics
- Lot n°2 : Mobiliers destinés aux espaces administratifs et privés.

- procéder, pour la réalisation de ce projet, à la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert.

- d'autoriser M. le Président à signer le marché.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Roger. Y a-t-il des questions sur ce marché ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. NICOLAS va nous parler du lancement de la consultation concernant le marché de services de télécommunication.

DELIBERATION N° 2010/19 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION CONCERNANT LE MARCHE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président. Cette consultation est importante pour la collectivité. Nous devons procéder à une nouvelle consultation puisque l'ancien appel d'offres est venu à échéance. Aujourd'hui, nous vous présentons cette délibération avec 4 lots qui ont été définis. Nous avons voulu être précis dans le déploiement de l'offre dans le sens où il y a des accès Internet qui ont été rajoutés et des services de téléphonie Mobile aussi qui se développent. Nous voulons aussi lancer cette consultation en 4 lots pour stimuler la concurrence et pour suivre notre politique d'organisation et d'optimisation des systèmes au sein de la CABA, avec toujours pour objectif de réduire les coûts de téléphonie.

Sur le tableau défini au dos de la délibération, il convient d'apporter une modification. Sur la première colonne, vous pouvez voir que nous avons mis un seuil minimum et un seul maximum. Cette première colonne inclut, je pense, les deux ans qui seront couverts par le marché. Il y aura une modification sûrement à faire dans l'en-tête de la colonne, et notamment au niveau du libellé. Ce sera plus un montant annuel, mais ce sera un montant défini pour une période initiale de deux ans, reconductible année par année, et deux fois seulement.

Si vous voulez des explications, je peux vous les donner. Sur les 4 lots, il y a :

- un lot n°1 pour de la téléphonie fixe pour ce qui concerne les abonnements T0, c'est-à-dire deux lignes.
- un lot n°2 avec des T2. C'est technique, c'est un ensemble de 15 lignes ou de 30 lignes, c'est souvent lié aux autocommutateurs.
- un lot n°3 pour le service de téléphonie mobile. Là, nous comptons bien faire d'énormes économies dans le sens où nous intégrons – Roger DESTANNES en a parlé tout à

l'heure dans les orientations budgétaires – l'évolution que nous souhaitons faire à la CABA, c'est-à-dire la télégestion et donc aussi l'optimisation des relevés de château d'eau en intégrant ce qu'on peut appeler des offres GSM, machine ou tout machine. Il y a, là, des économies réelles à faire.

- Nous lançons aussi une consultation pour les accès Internet de la Communauté.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux dire sur cette délibération.

Il vous est proposé :

- de procéder à la consultation des entreprises pour la réalisation de ce projet,
- d'autoriser M. le Président à signer les marchés et tout document s'y rapportant.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes sûr que nous allons réduire les coûts ?

M. NICOLAS.- C'est ce que nous avons fait. J'ai quelques chiffres là que je peux donner. Sur la période 2007-2008, nous avons fait 25 000 € d'économie par an. Les services ont bien travaillé, et là je peux saluer le dynamisme de l'ensemble de la collectivité parce que tout le monde s'y est mis. Là, avec l'intégration des nouvelles offres des opérateurs, et notamment sur la partie GSM, nous risquons de tomber à des abonnements à 8 € par mois, communications intégrées à hauteur de 2 mégas, donc illimitées et non taxables. Ensuite, sur les offres T2, nous avons la possibilité d'avoir d'un côté l'abonnement et de l'autre côté les communications avec deux opérateurs différents. Ce qui va générer des économies certaines. Nous nous sommes donc fixé des objectifs encore de réduire les coûts des communications téléphoniques au sein de la Communauté.

M. LE PRESIDENT.- C'est parfait. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/19 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. MATHONIER qui ne prendra pas part à la délibération comme Président de la SEMAD, mais qui peut nous rapporter la délibération.

DELIBERATION N° 2010/20 : FESTIVAL DES EUROPEENNES DU GOÛT 2010-2011-2012. PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, les Européennes du Goût, c'est une manifestation dont la CABA est le maître d'oeuvre. Par délibération du 5 novembre 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de confier la mission de la réalisation de cette manifestation à un prestataire, non pas sur un marché d'un an, mais sur un marché de trois ans. Aujourd'hui, la délibération qui vous est proposée vise à modifier le plan de financement qui avait été présenté au Conseil Communautaire le 5 novembre 2009 parce que nous avons eu deux modifications importantes, une favorable et une autre défavorable.

La modification défavorable, c'est une subvention que nous avons budgétée initialement dans le plan de financement de l'opération de 90 000 €, qui aurait dû être versée par l'Etat. C'est une subvention du Commissariat à l'Aménagement, au Développement et à la Protection du Massif Central qui nous a été refusée. Donc, du même coup, nous perdons ces 90 000 €.

Mais, parallèlement, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, nous avons obtenu du prestataire qui est la SEMAD un prix un peu plus favorable que ce que nous avons indiqué puisque le montant pour les trois ans s'élève à 482 396,95 € TTC.

La compensation de ces deux opérations, la défavorable et la défavorable, fait que le plan de financement n'était pas tout à fait équilibré puisque la subvention de la CABA qui était fixée à 180 000 € doit, pour équilibrer le plan de financement, compenser une partie de la perte et doit donc maintenant s'élever à 182 396,95 €, au lieu de 180 000 €. Donc, par rapport à la délibération que nous avons eu le 5 novembre, c'est une augmentation de 2 396,95 € de la subvention de la CABA.

A titre d'information, ce sera la 6ème édition des Européennes du Goût. Le SEMAD a effectivement le plaisir d'avoir été prise comme prestataire pour réaliser l'opération. Vous êtes bien sûr invités. Ce sera le 2, le 3 et le 4 juillet, c'est-à-dire le premier week-end de juillet. Nous espérons que nous aurons autant de monde que l'année dernière et une météo aussi favorable. Le thème de cette année, c'est la pâtisserie. J'espère vous voir nombreux sur la manifestation.

M. LE PRESIDENT.- Avec la pâtisserie, vous aurez beaucoup de monde... Y a-t-il des questions là-dessus ? En fait, c'est une modification pour nous de 2 396 € puisque les chiffres qui vous sont donnés c'est sur trois ans, il faut donc chaque année heureusement les diminuer par trois. Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2010/20 est adoptée à l'unanimité des votants, M. MATHONIER, Président de la SEMAD, MM. Alain CALMETTE, représenté par M. Jacques MÉZARD, Patrick LAMPRE, représenté par Michelle LABLANQUIE, Christian GASTON et Jacques MÉZARD, Administrateurs de la SEMAD, se sont retirés et n'ont pas pris part au vote.

Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/21 : DEFINITION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA REALISATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SECONDAIRES

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je passe à la définition du dispositif de soutien à la réalisation des zones d'activités économiques secondaires. Nous avons identifié dans le travail de mise au point du Schéma de Cohérence Territoriale quatre zones d'activités sur lesquelles le Conseil avait délibéré, qui étaient des zones d'activités économiques dites secondaires, même si elles ont toutes leur importance, mais c'est pour les différencier des zones d'activités communautaires, qui pouvaient être implantées sur quatre communes : Saint-Paul-des-Landes, Jussac, Saint-Simon et Sansac-de-Marmiesse. Je note d'ailleurs que, que ce soit la zone communautaire ou que ce soient ces quatre zones, aucune n'est située sur la commune d'Aurillac ou sur la commune d'Arpajon.

M. GALEAU.- Ah...

M. LE PRESIDENT.- Eh oui, vous pouvez dire « Ah », Monsieur GALEAU, parce que les investissements les plus importants en matière de développement économique sont situés sur la commune d'Ytrac.

M. GALEAU.- Je répondais un peu à l'humour que vous faisiez en disant qu'il faut participer ensemble au même niveau.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, vous le voyez, et moi je trouve que c'est un vrai plaisir d'investir autant sur Ytrac puisqu'aucune commune de la Communauté d'Agglomération n'a cette chance en matière économique, et vous commencez d'ailleurs à en percevoir les fruits au niveau de votre budget communal puisque j'ai les chiffres et je pourrai vous les communiquer puisque je les ai demandés à la Trésorerie.

Ces quatre zones concernent Saint-Paul-des-Landes, Jussac, Saint-Simon et Sansac-de-Marmiesse. Bien que n'étant pas dans l'intérêt communautaire, nous avons considéré dans les précédents débats que ce pouvait être des zones d'activités avec un rayonnement supra communal et que nous pouvions intervenir financièrement dans le cadre d'un intérêt commun. Il s'agissait donc, à partir du moment où certaines d'entre elles allaient entrer en phase de conception, de fixer les critères du financement de la Communauté d'Agglomération. Cette délibération prévoit un dispositif de soutien. Nous apporterions à chaque commune maître d'ouvrage d'une des zones d'activités identifiées une subvention d'équipement, au titre de l'intérêt commun, représentant au plus 15 % du montant hors taxes des acquisitions foncières, des travaux d'aménagement et des frais directs induits par le projet, avec un plafonnement de 100 000 € par zone, quel que soit le nombre de tranches, pour une superficie comprise entre 3 et 8 ha. Nous avons aussi négocié dans le cadre du Contrat avec le Conseil Régional un concours de la Région avant de voir si nous aurons un concours du Conseil Général sur les zones d'activités.

Il vous est donc proposé d'approuver ce dispositif d'aide à l'aménagement de ces zones d'activités secondaires au taux maximal de 15 % plafonné à 100 000 €.

Y a-t-il des questions ? Monsieur GALEAU, vous avez la parole.

M. GALEAU.- Le SCOT a été annulé. Il va donc être retravaillé, nous sommes bien d'accord. Ne pouvons-nous pas définir plus de zones comme cela d'activités économiques secondaires que ce qui est déjà repéré ?

M. ASTRUC.- Branviel par exemple.

M. GALEAU.- Non, non, ce n'est pas Branviel.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ASTRUC, vous faites de l'humour avec M. GALEAU.

M. GALEAU.- Mais en plus j'adore cela. Alors si nous pouvons jouer avec l'humour, nous allons nous entendre.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que nous n'allons peut-être pas trop distribuer de finances communautaires même avec humour parce que nous avons défini quatre zones je crois dans un consensus total. Cela ne veut pas dire que tout est figé parce que rien n'est jamais figé et que ce qu'une délibération a fait une autre peut le défaire. Mais la sagesse est quand même pour l'instant de s'en tenir à ces quatre zones, sachant que nous en sommes aux balbutiements des deux premières et qu'ensuite nous pourrions examiner s'il y a d'autres possibilités, la porte n'est jamais fermée, et puis il peut y avoir des opportunités d'installations qui justifieraient une action rapide de notre intercommunalité. Mais il faut dire que nous avons défini ces zones en accord avec tout le monde, en fonction des projets qu'avaient présentés les communes en question. Monsieur DABERNAT, vous avez la parole.

M. DABERNAT.- La délibération suivante nomme Saint-Paul-des-Landes. Moi, je voudrais dire par rapport à ces zones qu'il est vrai qu'elles sont parties de l'idée du SCOT et des points relais puisque, les communes n'ayant pas la compétence du développement économique, il fallait évidemment un appui de la Communauté. Mais au niveau des retours de ces zones, ils restent communautaires. Alors je ne sais pas quelle en sera la suite par rapport aux nouvelles taxes ; honnêtement, je n'en sais rien du tout. Si je pouvais poser la question à M. KLOPFER, je la lui poserais bien, mais je ne sais pas s'il a la réponse. Mais, par rapport au territoire, ces quatre zones représentent des points particuliers sur le territoire de la CABA et donc renforceront, si elles se mettent en place, le rôle attractif de ces points particuliers et quelque part l'influence de la CABA même au-delà des limites de ce territoire. C'est ce côté-là qui nous a intéressés. Ces zones d'activités, ce ne sont pas les zones d'activités communautaires, et les entreprises qui s'y implanteront n'ont pas le même poids ni la même forme probablement de retour financier que celles qui sont sur les zones d'activités communautaires. Mais cela nous a semblé important. Nous avons longuement travaillé ce dossier, cela fait longtemps qu'il est à l'étude parce qu'il est vrai qu'il a été difficile. A ce niveau-là, je voudrais souligner le comportement particulièrement attentif et soucieux du Vice-Président en charge du Développement Economique qui a pris en compte la totalité du territoire de la CABA pour aller jusqu'à Saint-Paul-des-Landes, quasiment en limite ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Il a été très attentif, il a beaucoup insisté sur différents aspects, et récemment, pour quelques soucis que nous avons eus avec un des partenaires possibles, sa réactivité a été immédiate. Je voudrais souligner ce point-là, et je regrette que cela apparaisse ce soir pour parler de cette délibération-là.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DABERNAT. Effectivement, le Vice-Président chargé du Développement Economique a suffisamment insisté auprès de la Région pour récupérer une juste contribution. Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/21 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/22 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'INTERÊT COMMUN A LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES POUR LA REALISATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES SECONDAIRE
Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je continue avec justement, découlant de ce que nous venons d'examiner, l'attribution d'une subvention au titre de l'intérêt commun à la Commune de Saint-Paul-des-Landes pour la réalisation d'une zone d'activités économiques secondaire. Il s'agit, sur la base de ce que nous venons de voir, de financer une zone d'activité sur le site de Lacamp-Garrigoux, sur la commune de Saint-Paul-des-Landes, avec acquisition de 5 ha et aménagement dans une première tranche de 5 ou 6 lots, pour un montant total de 750 700 € HT.

Il vous est donc proposé d'octroyer une subvention de 100 000 € à la Commune de Saint-Paul-des-Landes pour la réalisation de cette zone d'activité.

Je crois que la suivante, c'est la zone de Jussac.

M. MAUREL.- Nous en sommes au stade de l'étude de faisabilité. Ce n'est pas encore au stade des travaux.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/22 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/23 : DEMANDES DE SUBVENTIONS C PER – ACQUISITION ET CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES ET IMMOBILIERES AVENUE DE TRONQUIERES

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je poursuis sur des demandes de subventions dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région puisque nous avons fait mettre de côté des subventions de l'Etat sur l'acquisition et la constitution de réserves foncières et immobilières. Là, dans le cadre de cette enveloppe de 1 M€ que nous avons négociée, nous avons déjà procédé au dossier d'acquisition d'une quinzaine d'hectares dans le prolongement de la Zone du Puy d'Esban, et nous avons pris la décision en Bureau d'acquiescer une parcelle située 145 avenue de Tronquières. Pour vous situer cette parcelle, c'est là où il y a la maison qui a brûlé. Nous avons négocié avec le propriétaire sur la base de l'estimation du Service des Domaines. C'est à proximité de tout l'immobilier que nous avons sur Tronquières, c'est-à-dire l'aéroport, l'aire d'accueil, etc. Sur une partie de cette parcelle, doit passer la future nationale 122...

M. DESTANNES.- Qui ne sera peut-être pas une Arlésienne.

M. LE PRESIDENT.- D'où l'intérêt stratégique de cette parcelle. Mais enfin le tracé n'en prendrait qu'une partie. C'est une parcelle qui fait un peu plus d'un hectare et que nous pouvons acquiescer à une somme qui doit correspondre à 5,8 € du mètre carré ou quelque chose comme cela. Elle fait autour d'un hectare, cela fait donc à peu près cela. Nous y mettons 35 %. Le CPER Etat apporte 25 %, le CPER Conseil Régional : 25 %. Nous espérons une subvention de 15 % du Conseil Général. Ce qui veut dire que cette acquisition serait subventionnée à hauteur de 65 %. Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/23 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BESSAT présente la délibération suivante sur les tarifs pour les animations à la Plantelière.

DELIBERATION N° 2010/24 : ANIMATION A LA PLANTELIERE – TARIFS 2010

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Vous avez sur vos tables un dossier sur le projet « Plantelière » que je vous propose, vu l'heure tardive, de ne pas examiner maintenant parce que je ne voudrais pas amputer votre nuit d'une demi-heure de sommeil supplémentaire. Je vous propose donc de voir cela, si le Président en est d'accord, lors du prochain Conseil. Simplement, il est utile pour nous de valider malgré tout la proposition de tarifs qui est faite dans la mesure où nous devons aujourd'hui déjà conventionner avec de nombreuses organisations et associations qui souhaitent mettre en place des actions d'éducation à l'environnement sur ce site. Pour pouvoir fonctionner, avant même de vous présenter le projet dans sa globalité, nous avons besoin que ces tarifs puissent être adoptés. Je vous demanderai de bien vouloir en prendre acte.

Je vous dis tout de même un mot de l'esprit et de la philosophie du projet. Je remercie les membres de la Commission Environnement présents ce soir qui s'investissent depuis un peu plus d'un an sur ce dossier d'avoir travaillé à l'aboutissement d'un projet qui est aujourd'hui très bien formalisé et fini, qui a été approuvé en Bureau Communautaire la semaine dernière, et qui a pour vocation de créer à la Plantelière, à Arpajon, à l'ex-Arboretum, un grand centre d'éducation à l'environnement sur lequel la CABA, mais aussi d'autres organisations, je pense au CPIE et à la Ville d'Aurillac, pourront faire des actions d'éducation à l'environnement et des actions de promotion de développement durable par le jeu, etc. Les destinataires principaux sont bien entendu les enfants, les scolaires, les C.L.S.H., mais aussi les adultes et les groupes. C'est pour cela qu'il y a ces différents tarifs. Je ne vais pas plus dans le détail, sauf si bien sûr des questions se faisaient jour sur le sujet. Avec votre accord, nous reportons la présentation de ce gros projet au prochain Conseil qui sera, j'en suis sûr, moins chargé et qui nous permettra d'examiner dans le détail ce projet. Au prochain Conseil Communautaire, il y aura le budget, mais nous le passerons quand même ; tant pis si vous vous couchez tard, nous commencerons plus tôt.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. BESSAT.- Je peux lire les tarifs, si vous voulez.

M. LE PRESIDENT.- Tu es dispensé de la lecture des tarifs. Les tarifs conviennent. Pas de questions sur les tarifs. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/24 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2010/25 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération sur la modification de la composition de la Commission Politique de la Ville et Gens du Voyage parce que chaque fois qu'il y a une modification de la composition d'une commission il faut qu'il y ait une délibération ; ce qui est normal. M. Michel JABIOL a exprimé le souhait de siéger à la Commission Politique de la Ville et Gens du Voyage.

M. JABIOL.- Oui, tout simplement parce que M. le Maire d'Aurillac m'a demandé de m'occuper de la Gestion Urbaine de Proximité qui s'intègre à la Politique de la Ville. C'est la raison pour laquelle je vous fais perdre un peu de temps ce soir.

M. LE PRESIDENT.- Tu es pardonné, d'autant que tu t'en occuperas certainement en dehors des frontières aussi de la ville d'Aurillac. C'est donc tout bénéfique pour la Communauté d'Agglomération. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2010/25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. M. JABIOL se retrouve membre de la Commission Politique de la Ville et Gens du Voyage.

Mme MARTY.- Je voulais simplement dire que je me réjouissais de voir que cette commission réunissait 20 élus préoccupés des questions de Politique de la Ville et des Gens du Voyage.

M. LE PRESIDENT.- Si tu y rajoutes 24 maires, cela en fait donc 44 et 45 avec le Président. Je passe la parole à M. DABERNAT pour la délibération suivante qui concerne l'approbation du changement des statuts du Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement adopté par la délibération n°2009/30.

DELIBERATION N° 2010/26 : APPROBATION DU CHANGEMENT DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUEST CANTAL ENVIRONNEMENT ADOPTE PAR LA DELIBERATION N°2009/30

Rapporteur : M. DABERNAT

M. DABERNAT.- Je ne sais pas si c'est à moi à la rapporter, mais enfin je vais dire pourquoi cette délibération arrive à la CABA. C'est que, dans les statuts du Syndicat, le siège social était mentionné à cette adresse : 3 place des Carmes, et que pour transférer ce siège qui impliquait aussi le lieu des réunions il était nécessaire de modifier les statuts. Nous avons profité de cette modification pour rajouter deux autres éléments :

- la modification de la représentation de la Communauté de Montsalvy liée à une extension de périmètre, ainsi que pour la CABA mais là cela ne modifiait pas la représentation.
- ensuite le changement d'appellation d'une intercommunalité qui est passée de l'appellation « de Laroquebrou » à « Entre Deux Lacs ».

Voilà donc l'objet de la modification des statuts qui est mineure, sauf pour évidemment le siège social qui a des implications tant sur l'affichage que sur les lieux de réunion. Cette modification doit être validée par la totalité des assemblées au cours d'une réunion d'un Conseil intercommunal. Ensuite, le Préfet validera la demande du Syndicat de modifier les statuts.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GALEAU, vous avez la parole.

M. GALEAU.- Nous trouvons dommage – et personnellement je le redis encore une fois, et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire au Syndicat Mixte tout à fait sereinement sur ce sujet-là – qu'un point ne soit pas modifié à l'occasion de cette délibération. C'était l'occasion, puisque nous modifions le statuts, de changer, dans l'article 2 « Objet des statuts de ce Syndicat », la phrase qui dit : « les futurs centres de stockage pour déchets non dangereux du Puy de Careizac et du secteur de Sud-Ytrac ». S'il y avait eu le mot « éventuel » ou une conditionnalité, bien évidemment nous aurions participé au vote. Là, d'ores et déjà, nous considérons que ces statuts ne sont pas conformes au Plan Départemental des Déchets Ménagers puisque le Plan Départemental des Déchets Ménagers dit : « en un deuxième site à trouver ». Donc, du coup, on ne peut pas mettre « les futurs centres de stockage ». Là, la Commune d'Ytrac ne participe pas au vote. Elle ne s'abstient pas, elle ne participe pas. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Qui demande la parole ? Monsieur LOURS, vous pouvez intervenir.

M. LOURS.- Ce n'est pas sur cette délibération. Je voudrais poser une question à M. GALEAU dans le cadre des TEOM. J'ai noté tout à l'heure que vous étiez contre l'enfouissement.

M. GALEAU.- Ah non. Alors il faut que je le précise. Non, je n'ai jamais dit que j'étais contre l'enfouissement, attention. J'ai dit : il y a un certain enfouissement qui est tout à fait acceptable. Celui qui doit être mis dans cet endroit-là pose problème effectivement, et c'est surtout le choix du site qui pose problème à Ytrac. Je tiens à dire quand même que si vous trouvez sur la commune d'Ytrac un site isolé, non classé, qui est à trois kilomètres ou à deux kilomètres et demi des populations, personnellement je ne suis pas contre.

M. LOURS.- D'accord. Alors je ne voudrais pas trop prolonger le débat parce qu'il se fait tard. Excusez-moi, j'avais cru comprendre l'inverse. J'ai cru comprendre aussi que vous étiez contre le transport des déchets, ce qu'on peut comprendre, sauf pour le transport temporaire. Je suis à peu près d'accord avec vous sur la justice que nous devrions faire sur le coût à faire payer aux usagers sur les ordures. C'est une question que j'ai évoquée il y a longtemps, ce n'est pas facile à mettre en oeuvre, mais je pense qu'il faudra y arriver un jour.

La question que je voudrais vous poser est la suivante : quelle est votre position à vous, Monsieur GALEAU, sur l'incinération ?

M. GALEAU.- Là, j'y suis encore plus défavorable que sur le centre d'enfouissement qu'on veut construire actuellement à Branviel. Après, je ne connais pas les évolutions maintenant du travail que fait le Bureau du SMOCE sur des solutions alternatives ou sur une amélioration de la création d'un centre d'enfouissement, mais en tout cas je suis on ne peut plus défavorable effectivement à l'incinération qui, pour moi, fait plus de dégâts qu'un centre d'enfouissement.

M. LOURS.- D'accord. Merci de cette réponse.

M. LE PRESIDENT.- Sur la délibération, Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les élus communautaires d'Ytrac ne prennent pas part au vote.

La délibération n°2010/26 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

Monsieur MAUREL, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne la création de postes d'agents non titulaires saisonniers.

DELIBERATION N° 2010/27 : PERSONNEL – CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES SAISONNIERS

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- La Communauté d'Agglomération, comme les années précédentes, devra faire appel au cours de l'année 2010 à du personnel non titulaire afin de garantir la continuité du service public, d'une part pour faire face durant la saison estivale à l'affluence de la clientèle au Centre Aquatique et aux Campings communautaires, et d'autre part afin de compenser l'absence d'agents en congés annuels principalement aux services techniques.

Il est donc proposé de créer 75 postes d'agents non titulaires pour la période de mai à octobre, représentant au maximum 75 mois de travail à temps complet.

61 postes à temps complet ou non complet seront répartis selon les besoins entre les filières administrative, technique, culturelle et animation, avec un niveau de rémunération basé sur le 1er échelon des grades d'adjoint administratif, technique, du patrimoine ou d'animation, selon la filière, soit sur l'indice brut 297, indice majoré 292.

Pour la surveillance des bassins du Centre Aquatique, il sera nécessaire de créer 14 postes d'éducateurs des activités physiques et sportives de 2ème classe, rémunérés également sur le 1er échelon du grade, soit indice brut 306, indice majoré 297, pour exercer les fonctions de maître-nageur sauveteur.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter ces propositions.
- de charger M. le Président de procéder aux recrutements et de l'autoriser à signer les contrats de travail correspondants.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MAUREL. C'est une délibération habituelle que nous voyons revenir tous les ans. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur MAUREL, vous pouvez présenter la délibération sur une demande de subvention pour l'évaluation des risques professionnels et la réalisation du Document Unique.

DELIBERATION N° 2010/28 : EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- Dans le cadre de sa politique d'hygiène et de sécurité au travail et en application des dispositions du Code du même nom, la CABA a décidé de s'engager dans une démarche active d'évaluation des risques professionnels. Dans un premier temps, il s'agira d'identifier et de classer les risques auxquels sont soumis les agents de la collectivité. Seront ensuite mises en oeuvre d'une part des actions de prévention permettant de garantir un meilleur niveau de protection de la sécurité et de la santé des agents, d'autre part la rédaction du Document Unique qui – je le rappelle – est une obligation qui s'impose à la fois pour les collectivités, mais également pour les entreprises. Document Unique qui formalise cette exposition aux risques et définit les moyens, procédures et comportements à adopter pour en limiter les effets.

Le Document Unique devra formaliser les étapes et les résultats de l'évaluation. Il sera le reflet de la situation générale de la collectivité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et des actions menées dans ces domaines. Il contribuera bien évidemment à réaliser les plans annuels d'actions.

Ce document sera mis à jour une fois par an lors d'aménagements importants ou encore dans le cadre de connaissance d'informations supplémentaires sur l'évaluation d'un risque dans une unité de travail.

Il sera tenu à la disposition du Comité d'Hygiène et de Sécurité et du Comité Technique Paritaire ainsi que des agents soumis à un risque et du médecin du service de Médecine Préventive.

Pour la conduite de ce processus qui est relativement lourd, la CABA, suite à une procédure de marché public, a décidé de s'adjoindre les conseils du cabinet DEXIA DS Services en sus de ses propres moyens internes (ACMO puisqu'il y a un ACMO dans la collectivité et les relais sécurité qui ont été choisis dans chaque service). Les coûts externe et interne des moyens à mobiliser pour l'aboutissement de ce projet sont estimés à 61 160 €. La CABA est susceptible de recueillir un soutien financier à hauteur de 75 % du Fonds National de Prévention géré par la CNRACL.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de s'engager à procéder à l'évaluation des risques professionnels et à la réalisation du Document Unique et d'en prévoir le financement au budget principal.
- de solliciter l'aide financière du Fonds National de Prévention de la CNRACL pour le montant qui a été indiqué.
- d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MAUREL. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vais passer la parole à M. JUILLARD pour la dernière délibération de ce soir.

DELIBERATION N° 2010/29 : COMPLEMENT TARIFAIRE – CENTRE AQUATIQUE DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- Cette délibération vous rappelle pour mémoire que nous avons adopté au mois de décembre les tarifs du Centre Aquatique, sauf qu'entre temps nous avons été saisis d'une demande par une personne qui dispense des cours de préparation à l'accouchement en milieu aquatique, donc en piscine, et qui exerçait cette activité jusqu'à maintenant au Centre Hospitalier Henri MONDOR. Mais la piscine doit bénéficier de travaux. Pour permettre à cette personne de continuer son activité au Centre Aquatique, et étant donné que nous n'avons pas de tarif qui pouvait correspondre à ce type de prestation, ce qui vous est proposé c'est de fixer ce tarif à 20 € pour une heure ; mais, en plus, pour être en règle avec les conditions de sécurité il faut qu'il y ait la présence d'un maître nageur, et comme l'activité se déroule en dehors des heures d'ouverture au public il faut une personne de plus pour assurer la sécurité. Il vous est donc proposé de fixer ce tarif à 20 € de l'heure.

En définitive, il vous est proposé d'autoriser le Président à rajouter ces tarifs au tableau des tarifs adopté au mois de décembre 2009.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur JUILLARD. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2010/29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN REGARD DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 17 décembre 2009

(Pas de questions sur les décisions. Le Conseil Communautaire en prend acte)

Nous pouvons lever la séance.

(La séance est levée à minuit 20)
